



HAL
open science

L'homophobie

Daniel Borrillo

► **To cite this version:**

Daniel Borrillo. L'homophobie. séminaire sur la morale sexuelle, Simone Bateman, 1999, Paris, France. hal-01239993

HAL Id: hal-01239993

<https://hal.science/hal-01239993>

Submitted on 9 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'homophobie

Daniel BORRILLO

Texte servant de base à la discussion

Introduction et chapitre IV "Les causes de l'homophobie", de l'ouvrage de D. Borrillo, *L'homophobie*, PUF, Coll. Que sais-je ?, 2000, 127 p.

Je vais tout d'abord faire un exposé général sur l'homosexualité puis aborder le thème spécifique de l'homophobie.

L'ouvrage de référence est un petit livre de vulgarisation dans l'esprit de la collection "Que sais-je ?", c'est-à-dire écrit par des spécialistes pour un public large. Mais j'ai été l'objet de critiques de la part de la directrice de la collection en raison du nombre de mes notes et citations, particulièrement de mes citations en anglais, ce qui ne semble pas se faire en France. Cela m'a paru pourtant indispensable car c'est dans la littérature anglo-saxonne que la question de l'homophobie a été approfondie et problématisée.

I - Généralités sur l'homosexualité

Je débute mon ouvrage de façon très classique par des définitions empruntées à des dictionnaires français (*Le Nouveau Petit Robert* en 1993 et *Le Petit Larousse* en 1998), et je discute ensuite ma propre définition de l'homophobie comme étant une attitude, un comportement, mais également une construction idéologique d'hostilité envers les homosexuels et envers ceux /

qui sont supposés avoir des pratiques sexuelles non conformes à la norme sexuelle. Le terme se trouve pour la première fois dans un ouvrage de Smith K. T. Smith (puis dans l'ouvrage de G. Weinberg, en 1972, *Society and the Healthy Homosexual*). Smith change complètement la perspective habituelle en essayant de pathologiser l'homophobie. C'est le premier essai qui aborde la question de l'homophobie comme une question presque classique, avec des perspectives psychologique, psychiatrique, et influencé par la psychanalyse : il donne une dimension psychanalytique qui a été élaborée par l'École de Francfort (surtout par Adorno) à partir de la notion de personnalité autoritaire (l'individu autoritaire étant à l'origine du totalitarisme), avec tous les problèmes que cela pose puisque les travaux de l'École de Francfort ont été fort discutés.

Quoi qu'il en soit, il problématise l'homophobie autrement, et il reprend à contre-pied la tradition de pathologisation de l'homosexualité, alors que l'Association de Psychiatrie Internationale continuait de traiter l'homosexualité comme une maladie mentale.

La France présente une particularité. Outre une moindre tradition de type clinique du traitement de l'homosexualité, elle a connu une dépénalisation de l'homosexualité dès la Révolution, et ni le premier Code révolutionnaire, ni le Code Napoléon n'ont jugé bon de rétablir l'homosexualité comme crime susceptible d'une sanction pénale. La France de Vichy avait institué une différence d'âge en matière de consentement sexuel, mais on n'a jamais re-pénalisé l'homosexualité alors que c'est resté la règle dans les pays anglo-saxon.

En 1993 apparaît donc pour la première fois dans un dictionnaire français le terme "homophobe", mais il faut attendre 1998 pour que le terme "homophobie" soit présent dans les dictionnaires classiques de langue française, alors que, entre 1993 et 1998, on ne le trouve même pas dans les dictionnaires spécialisés consacrés à l'homosexualité. Il n'est donc pas étonnant que le terme ne soit pas connu du grand public.

Il y a déjà un problème en ce qui concerne l'étymologie, puisque le terme est un terme bâtard (racines latine et grecque), avec tous les problèmes que cela pose du point de vue linguistique, problèmes que l'on rencontre dans la définition du terme "homosexualité".

En fait ce qui me posait le plus de problème n'était pas la référence "au même", par "homo", mais plutôt la référence à la "phobie" comme étant exclusivement une composante de type affectif, irrationnelle, voire haineuse à l'égard du même. Le même, ici, c'est l'homosexuel, puisque "homo" c'est l'abréviation de homosexuel et non pas la racine grecque "même". C'est pourquoi Boswell a proposé "homosexophobie", terme compliqué auquel il a renoncé pour utiliser également "homophobie".

Si une composante première de l'homophobie peut être effectivement une haine irrationnelle, on a pris au sérieux la dimension pathologique en faisant des études sur les réactions cardiaques d'homophobes. Les résultats ne sont néanmoins pas très intéressants.

Je suis parti d'une vision plus classique et plus européenne, semblable à celle que Jean-Paul Sartre avait adoptée à propos de la question juive, considérant que la véritable question n'était pas la question juive mais la question antisémite. Je dirais donc que la véritable question n'est pas la question homosexuelle mais la question de l'homophobie qui trouve un parallèle dans la question de la xénophobie, la question du racisme et évidemment la question de l'anti-sémitisme, toutes étant des manifestations arbitraires qui consistent à désigner l'autre comme contraire, comme inférieur, comme différent et non susceptible des mêmes droits, donc, en quelque sorte, comme étant en dehors de la norme.

C'est à partir de cette différence, qui est parfois irréductible, on l'a vu tout au long du débat sur le PACS (et même entendu dans la bouche d'anthropologues), que l'on place l'homosexuel ailleurs, hors de l'univers du droit commun, et qu'on l'installe d'emblée dans un système d'exception, que ce soit un système de ségrégation ou un système de discrimination.

L'homosexualité était définie comme *crime abominable, amour honteux, goût dépravé, mœurs infâmes, passion d'ignominie, péché contre nature, vice de Sodome*.

Je travaille, en collaboration avec Pierre Lascoues, à un ouvrage sur *L'impensable homosexualité* qui va être publié par La Découverte, dans la collection "Sur le vif", qui traite de l'impossibilité à mettre en scène politiquement l'homosexualité, soit parce qu'on ne peut pas parler d'homosexualité en France sans être renvoyé à une notion de communautarisme (de la tradition anglo-saxonne), soit parce qu'à partir de la conception universaliste à la française, on n'arrive pas à octroyer les mêmes droits à tous indépendamment de l'orientation sexuelle. Aussi a-t-on soigneusement esquivé la question du mariage et la question de l'homoparentalité tout au long du débat sur le pacte civil de solidarité.

Tous les termes qui ont servi pendant des siècles à qualifier les désirs et les relations sexuelles (ou affectives) entre personnes de même sexe font que l'homosexuel et les relations homosexuelles, et même les relations homo érotiques¹, venaient soit de la religion ou de la théologie, soit de la clinique. L'homosexuel était enfermé dans un rôle de marginal, d'excentrique, de bizarre².

¹ Dans un séminaire où je me trouvais récemment, Georges Chauncey disait, en substance, avec beaucoup de brio, qu'à toutes les époques il a été difficile de parler d'homosexualité ; que la notion d'identité gay est une notion très récente et qu'il faut faire attention, quand on aborde la question du point de vue scientifique, de ne pas confondre l'identité gay (fruit d'un mouvement politique de la fin des années 1960/début des années 70), avec la question de l'homo-érotisme, c'est-à-dire des rapports entre personnes du même sexe (ne comportant pas pour autant une dimension d'identité gay ou lesbienne).

² D'ailleurs, le terme anglais qui leur est appliqué est celui de "queer", un être étrange et parfois fantasque.

Le mal venant toujours d'ailleurs, en France, on désignait aussi l'homosexualité comme le "vice italien", "vice grec", "vice colonial", "coutume coloniale", "mœurs arabes", etc., alors qu'en Argentine on parle de "vice français", en Allemagne également, la France étant censée, avec ses perruques et ses rois efféminés, avoir exporté la décadence et l'efféminisation.

La question de l'homosexualité et la question de l'homophobie nous renvoient effectivement à la question de la différence, la différence en tant que construction politique. Mais différence par rapport à qui ? L'homosexuel est-il une sorte d'hétérosexuel caché, raté dirait la psychanalyse ? La différence se trouve-t-elle dans l'hétérosexualité, et si la différence se trouve dans l'hétérosexualité, ne faudrait-il pas problématiser l'hétérosexualité comme étant aussi complexe que l'homosexualité ? En fait, la question de la différence est difficile à manier, et je pense qu'elle ne se trouve ni dans l'homosexualité ni dans l'hétérosexualité, mais dans la construction idéologique de l'orientation sexuelle comme phénomène permettant de définir la personnalité et même les attributs du sujet de droit.

Le plus intéressant me semble de comprendre pourquoi apparaît un changement de problématisation et quels en sont les effets. En effet, l'intérêt que suscite depuis peu l'hostilité à l'égard des gays et des lesbiennes change la façon de problématiser la question de l'homosexualité qui consistait jusque récemment à étudier le comportement homosexuel³.

Ainsi, Michel Dorais, professeur de l'Université Laval, dans son article "La recherche des causes de l'homosexualité : une science-fiction ?"⁴, renvoie toutes les théories qui essaient de comprendre l'origine de l'homosexualité à de la science-fiction, et il se consacre au phénomène de l'homophobie comme étant le seul phénomène qui mérite l'attention, attention qui se porterait désormais sur les raisons qui ont mené à considérer cette forme de sexualité comme déviante. Ce déplacement d'objet d'analyse produit un changement tant épistémologique que politique. Épistémologique, car il ne s'agit plus de connaître ou de comprendre l'origine et le fonctionnement de l'homosexualité ; celle-ci n'étant qu'une déclinaison de la sexualité dans toute sa complexité, il conviendrait donc d'étudier la sexualité humaine en général, sans spécificité hétéro- ou homo- sexuelle.

³ Dans l'ouvrage de Daniel Welzer-Lang, P. Dutey, M. Dorais, (dir.), *La peur de l'autre en soi ; du sexisme à l'homophobie*, VLB, Montréal, 1994.

⁴ In D. Welzer-Lang, P. Dutey, M. Dorais, (dir.), *La peur de l'autre en soi ; du sexisme à l'homophobie*, VLB, Montréal, 1994.

Déplacement politique aussi : il s'agit de comprendre les raisons de l'hostilité déclenchée par cette forme d'orientation sexuelle ; de comprendre pourquoi les rapports entre personnes libres et consentantes du même sexe posent tant de problèmes politiques, juridiques et moraux (et à Saint Thomas d'Aquin, entre autres, dans la *Somme théologique*).

Il ne s'agit donc pas seulement d'un changement de type épistémologique, comme vous le comprenez bien, mais aussi d'un changement politique.

Ce changement politique ne concerne pas seulement la question homosexuelle somme toute banale, banale en ce sens que les grands appareils normalisateurs comme la médecine, la psychanalyse, l'éducation, tels qu'ils étaient définis par Michel Foucault se sont dessaisis de la question de l'homosexualité, permettant ainsi aux homosexuels, hommes ou femmes, de créer individuellement leur propre identité, et de négocier leurs apports à une culture spécifique, comme on le voit aujourd'hui par l'apport de la Queer Fairy. Qu'il s'agisse d'un choix de vie sexuelle ou d'une caractéristique structurelle ou génétique du désir érotique importe peu. L'homosexualité doit désormais être considérée comme une forme de sexualité aussi légitime que sa forme hétérosexuelle. Elle n'est pour moi que la simple manifestation du pluralisme sexuel, une variante constante et régulière de la sexualité humaine.

En conséquence, ce qui m'intéresse, du point de vue moral et du point de vue juridique, c'est la question du consentement. En tant qu'acte consenti entre adultes, ces comportements homo-érotiques sont protégés par le droit, au même titre que toute autre manifestation de la vie privée et, en tant qu'attribut de la personnalité, si attribut de la personnalité il y a, cet attribut devrait tomber dans l'indifférence institutionnelle. Au même titre que la couleur de la peau, l'appartenance religieuse ou l'origine ethnique, l'homosexualité doit être considérée comme une donnée non pertinente, à mon avis, dans la construction politique du sujet de droit et du citoyen.

Voilà quelle devrait être la véritable tradition universaliste française : protection de la vie privée et protection de l'attribut de la personnalité comme étant complètement indifférente du

point de vue politique et juridique. Or, on n'en est pas là. Car si l'exercice d'une prérogative ou la jouissance d'un droit ne sont plus subordonnés à l'appartenance à une race — appartenance réelle ou *supposée*, nuance importante faite par la loi française —, l'homosexualité demeure un obstacle à la pleine réalisation des droits, et en particulier au droit de la famille.

Dans le domaine des traitements discriminatoires, l'homophobie tient un rôle capital, en ce sens qu'elle est une forme d'infériorisation, conséquence directe de la hiérarchisation des sexualités qui confère à l'hétérosexualité un statut supérieur la situant au rang du normal, du naturel, de ce qui va de soi, en particulier en ce qui concerne les droits de la famille et le droit au mariage qui sont actuellement au coeur de la discrimination.

On constate que l'hétérosexualité est définie par tous les dictionnaires français comme la sexualité normale, et l'hétérosexuel comme celui qui éprouve une attirance sexuelle normale pour les individus du sexe opposé, alors que l'homosexualité est définie par les mêmes dictionnaires comme une sexualité au minimum dépourvue d'une telle normalité, puisque le terme "normal" disparaît. On voit aussi dans les dictionnaires de synonymes que les mots "hétérosexualité" et "hétérosexuel" ne figurent nulle part, ce qui implique qu'ils n'ont pas de synonymes. En revanche, pour le terme "homosexualité", nous en trouvons beaucoup : *androgamie, androphilie, homophilie, inversion, pédérastie, pédophilie, socratisme, uranisme, androphobie, lesbianisme, saphisme, tribadisme*. De même, si l'hétérosexuel est simplement opposé à l'homosexuel, les vocables pour désigner ce dernier, sont nombreux : *gay, homophile, pédéraste, enculé, folle, homo, lope, lopette, pédale, pédé, tante, tapette, inverti, sodomite, travesti, travelo, lesbienne, gomorrhéenne, tribale, gouine, bi, à voile et à vapeur*. Cette disproportion langagière révèle, à mon avis, l'opération idéologique consistant à désigner de façon surabondante ce qui apparaît comme problématique, et de renvoyer à l'implicite ce qui se prétend évident et naturel. Cette différence sert surtout à ordonner un régime de sexualité dans lequel seul le comportement hétérosexuel mérite la qualification de modèle,

de modèle familial et de modèle social, et de référence pour tout autre sexualité qui apparaît donc *toujours différente* par rapport à celle qui apparaît comme non différente, comme égale à elle-même et comme normale. Ainsi, dans cet ordre sexuel, le sexe biologique, mâle ou femelle, détermine un désir sexuel univoque, donc hétérosexuel, ainsi qu'un comportement social spécifique, le comportement masculin et le comportement féminin. Sexisme et donc homophobie apparaissent de mon point de vue comme les composantes nécessaires du régime binaire de sexualité. La division des genres et le désir hétérosexuel fonctionnent davantage comme un dispositif de reproduction sociale que de reproduction biologique et comme un dispositif qui va réactualiser les assignations "naturelles" des uns et des autres.

Dans cet ordre sexuel, l'homophobie va jouer un rôle majeur en tant que gardienne des frontières sexuelles homo/hétéro, et des frontières entre masculin et féminin. C'est pourquoi les homosexuels ne sont pas les seules victimes de l'homophobie, laquelle vise aussi ceux qui n'adhèrent pas à l'ordre classique des genres, comme les travestis, les transsexuels, mais également les hommes et les femmes qui n'ont pas des comportements ou n'agissent pas en conformité avec la masculinité ou la féminité, voire un homme trop sensible ou une femme qui a beaucoup de caractère.

L'homophobie est donc un phénomène complexe et varié qui se révèle aujourd'hui encore dans les insultes, les injures, les blagues qui ridiculisent l'efféminé, traître au genre masculin. Elle se révèle aussi dans des formes plus brutales, et je parle également, dans mon "Que sais-je ?", de l'extermination des homosexuels pendant le Troisième Reich. Et l'homophobie est, comme toutes sortes d'autres exclusions, un phénomène qui ne se limite pas à constater une différence, elle interprète cette différence et en tire des conclusions matérielles. En conséquence, si, au regard de l'histoire, l'homosexuel est coupable d'un péché, sa condamnation est nécessaire et aussi sa purification par le feu du bûcher ; s'il est apparenté au criminel, son lieu demeure l'ostracisme ou la peine de mort, comme c'est le cas dans plusieurs pays ; et si l'homosexuel est considéré comme un malade, il doit être l'objet du regard médical et subir

les thérapies de la clinique (les psychiatres anglais utilisaient les électrochocs assez régulièrement jusqu'à la fin des années 60).

Si les formes subtiles d'homophobie affichent une tolérance envers les homosexuels, ce n'est qu'à la condition que leur soit attribuée une place marginale, une place différente. Le succès d'une sexualité considérée comme inachevée ou secondaire, et donc acceptée dans la sphère intime de la vie privée, devient insupportable, comme on l'a vu tout au long du débat sur le PACS, dès lors qu'elle revendique publiquement l'équivalence avec l'hétérosexualité. En effet, ce qui est insupportable n'est pas de penser l'homosexualité, mais de la penser comme étant équivalente à l'hétérosexualité, et je pense donc que l'homophobie est la peur que cette identité de valeur soit reconnue. Elle se manifeste, entre autres, par l'angoisse de voir disparaître la frontière et la hiérarchie de l'ordre hétérosexuel, elle se manifeste par l'insulte et l'injure quotidiennes envers les homosexuels ou les supposés homosexuels, mais aussi à travers les propos des professeurs, des experts, et même des parlementaires, comme ce fut le cas tout au long des débats sur le PACS. Au fond, l'homophobie, comme le racisme, est familière, elle fait encore consensus, on la perçoit comme un phénomène banal. Qui n'a pas fait une blague sur les pédés ? Combien de parents s'inquiètent si leur enfant est homophobe, alors que l'homosexualité d'un enfant plane encore comme une honte sur les parents et la famille ? Et l'on sait que dans les consultations psychanalytiques ou thérapeutiques, beaucoup de parents s'inquiètent d'un enfant un peu efféminé ou d'une fille qui a des comportements trop masculins.

L'homophobie est une forme de domination symbolique⁵, elle est donc efficace. Et comme toute domination symbolique elle est indicible, elle est quotidienne, elle est partagée, c'est-à-dire qu'elle participe du sens commun, et c'est pourquoi tout au long des débats sur le PACS, on nous a parlé de la différence des sexes comme d'une différence évidente et qu'il fallait simplement constater.

⁵ Cf. Pierre Bourdieu, *La domination masculine*.

Pour ces raisons, il est indispensable d'interroger l'homophobie, parce qu'elle est justement encore la forme la plus naturalisée d'organisation psychologique et sociale, et qu'elle a des conséquences directes dans l'attribution des droits et dans l'organisation des prérogatives. Il est important de l'interroger au niveau des attitudes et des comportements, mais également des constructions idéologiques. C'est ce que j'essaie de faire dans mon "Que sais je ?" : faire de l'homophobie un problème, essayer de comprendre comment il se construit, comment cette violence quotidienne partagée qui fait encore sens commun devient une théorie organisée, structurée, articulée, avec un langage scientifique.

Je commence donc mon ouvrage avec l'analyse des définitions possibles, car il y a des problèmes terminologiques importants.

Bien que je ne sois pas satisfait du terme homophobie, je l'ai gardé pour des raisons pratiques, et j'ai essayé d'étudier les origines de la haine à l'égard des homosexuels. J'ai donc tenté de voir comment on passe d'une relative tolérance dans le monde païen, qui avait réservé aux relations homosexuelles une place parfois institutionnelle, à une hostilité ouverte de la part du christianisme, et surtout du christianisme triomphant de St Thomas d'Aquin comme le dit Boswell. J'analyse ensuite l'idéologie hétérosexiste véhiculée par les principales doctrines qui remplacent la notion de vice sodomite par celle de perversion sexuelle, et qui considèrent l'homosexualité comme un accident de l'évolution affective, comme une régression de la culture amoureuse, ou comme un simple choix de vie privée qui ne peut pas générer, en tant que telle, des droits et des facultés. Enfin j'essaie de voir aussi comment, paradoxalement, la tradition bourgeoise de la Révolution va traiter l'homosexualité comme un vice aristocratique, la Révolution bolchevique comme un vice bourgeois, et le Troisième Reich comme un danger pour la race.

Ce n'est donc plus au nom de l'ordre naturel, ni à celui de la religion que les gays et lesbiennes feront l'objet de persécutions, mais au nom de la psychiatrie, de l'anthropologie, de la conscience de classe, ou de l'hygiène du Reich. En prenant la

place de la théologie qui avait eu le monopole de la condamnation, toutes ces idéologies réactualiseront, avec une certaine efficacité, la haine homophobe.

L'homophobie est donc un rejet irrationnel et affectif d'une part, d'autre part c'est une construction idéologique, c'est-à-dire cognitive, ce qui nous conduit à l'envisager tant au niveau individuel que social. C'est pourquoi les prédispositions psychologiques de la personnalité homophobe et les éléments de l'environnement hétérosexiste font l'objet de la dernière partie de mon ouvrage.

En conclusion, je me suis senti obligé, puisqu'il y avait un débat en France sur la question, de m'intéresser aux stratégies institutionnelles, d'autant plus qu'il y a actuellement deux directives communautaires consacrées aux politiques publiques anti-discriminatoires. J'ai donc examiné comment se présente la question de la répression de toute forme de haine, ou même de discours de haine comme le dit le document du Conseil de l'Europe, qui est une des questions majeures dans la construction européenne, non seulement d'un point de vue répressif mais aussi et surtout d'un point de vue préventif ; comment faire en sorte de contrer toutes les formes de violence et, de façon générale et de façon spécifique, cette hostilité-exclusion à l'égard des personnes supposées entretenir des rapports sexuels et affectifs à l'égard du même sexe.

Du point de vue terminologique, je dirai simplement que, à mon avis, il aurait été beaucoup juste de parler de lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie, travestiphobie, et plus généralement d'érotophobie, phobie du sexe ou de l'érotisme, qui me paraît être à l'origine de ces formes de phobie.

J'observe que l'hostilité à l'égard des hommes homosexuels n'est pas la même que l'hostilité à l'égard des femmes homosexuelles, et je prends l'exemple de la reine Victoria au moment de la ré-pénalisation de l'homosexualité et de la sodomie dans la loi britannique, au XIXe siècle. Les juristes avaient demandé à la reine si le fait que le roi criminalisait la sodomie entre hommes n'était pas une occasion pour criminaliser les actes sexuels entre femmes. Et la reine avait répondu qu'on ne le faisait pas parce

que ça n'existait pas. Cette réponse de la reine Victoria est intéressante. Ce refus de l'homosexualité féminine est lié à l'idée que la sexualité féminine est une sexualité inoffensive, qui ne présente pas de danger social et qui, dès lors qu'elle est engagée avec une autre femme, ne peut pas avoir de conséquences graves du point de vue de l'ordre social. Sauf pourtant si ces lesbiennes n'accomplissent pas *leur destin de femmes* qui est de devenir mère. Il y aurait donc plutôt une hostilité active à l'égard des femmes qui ne sont pas mères plutôt qu'à l'égard des femmes soupçonnées d'avoir des relations avec d'autres femmes, comme si, en quelque sorte, la maternité effaçait le vice. Alors que la paternité ne pouvait pas éclipser le vice d'homosexualité masculine.

On voit que la lesbophobie a une dimension spécifique par rapport à la gayphobie (je les traite de façon différenciée dans l'ouvrage), et qu'il y a une forme de phobie à l'égard du bisexuel, qui est le plus suspecté du fait qu'il apparaît comme traître tant à l'homosexualité qu'à l'hétérosexualité. Il y a aussi des phobies spécifiques à l'égard des transsexuels ou des travestis, des *négationnistes* du genre et du biologique comme l'a dit un collègue.

Dans "Les origines et les éléments précurseurs" qui constituent mon deuxième chapitre, je rappelle qu'il y avait une tolérance et même une institutionnalisation de l'homosexualité, d'une forme de sexualité entre hommes dans le monde païen, sans entrer dans le débat entre des essentialistes, constructivistes, etc.

Ce qui me semble intéressant pour mon travail, c'est que les sociétés païennes ne sont pas des sociétés homophobes mais des sociétés sexistes et misogynes qui ne s'appuient pas sur l'homophobie pour construire ce sexisme.

J'essaie de montrer que la tradition judéo-chrétienne non seulement est une tradition misogyne et sexiste, mais qu'elle introduit l'homophobie et l'hétérosexisme comme un élément nouveau dans la construction idéologique du rapport des sexes et des sexualités.

Dans le chapitre III de mon livre, j'essaie de renverser l'approche de l'homosexualité : contrairement à mes collègues qui essayaient d'expliquer l'évolution de l'homosexualité, je renvoie cette évolution à ce que j'appelle les doctrines hétérosexistes et à l'idéologie homophobe. J'essaie de faire une classification non pas de l'histoire de l'homosexualité mais de l'histoire de l'homophobie qui est constituée par l'histoire de la clinique anti-homosexuelle, de l'anthropologie anti-homosexuelle, du libéralisme anti-homosexuel, de ce que j'appelle l'homophobie bureaucratique, avec le stalinisme anti-homosexuel et le nazisme.

Peut-on dire pour autant, comme cela a été fait, qu'il y a eu un "holocauste gay" ? Je ne le pense pas, car il n'y a pas eu de volonté d'extermination des homosexuels pendant le Troisième Reich, comme il y a eu une volonté d'exterminer les juifs. Il y a seulement eu une volonté de convertir les homosexuels de la race aryenne à l'hétérosexualité pour qu'ils deviennent des reproducteurs de la bonne race. En effet, les nazis ne s'en prenaient pas aux homosexuels non allemands, non germaniques, au contraire.

II - L'homophobie

En tant que phénomène psychologique et social, et bien évidemment, comme je l'ai dit, épistémologique et politique, l'homophobie trouve ses racines dans les relations complexes établies entre une structure psychique de type autoritaire et une organisation sociale qui fait de l'hétérosexualité, et surtout de l'hétérosexualité monogamique, un idéal sexuel et affectif.

C'est donc l'interaction du psychologique et du social qui me semble susceptible d'être questionnée pour mieux comprendre les éléments constants qui facilitent, encouragent ou banalisent l'homophobie.

Si en chacun de nous il y a un homophobe qui s'ignore, c'est parce que l'homophobie semble nécessaire à la constitution de l'identité de chaque individu. Elle est tellement enracinée dans

l'éducation que, pour s'en défaire, un véritable exercice de déconstruction de nos catégories cognitives s'impose. En dépit de leur relation étroite, l'homophobie individuelle, rejet affectif de l'homosexualité, et l'homophobie sociale, appelée hétérosexisme, peuvent fonctionner distinctement. L'homophobie sociale, donc l'hétérosexisme, n'est pas influencée par la façon dont on se pense soi-même. On peut très bien se dire : Je ne suis pas homophobe, comme tout le monde le dit, même Christine Boutin, mais je ne suis pas prêt à placer l'homosexualité en équivalence avec l'hétérosexualité. On peut n'éprouver aucun sentiment d'hostilité vis-à-vis des homosexuels, voire même les apprécier, et considérer pourtant qu'ils ne méritent pas d'être traités de façon égalitaire. Il en va de même pour la misogynie, puisqu'il y a beaucoup d'hommes qui désirent et aiment les femmes, sans que cela les empêchent de traiter ces femmes comme des êtres qui ne sont pas des égaux. Une forme d'homophobie est possible en dehors de l'hostilité manifeste vis-à-vis des homosexuels ; autrement dit, on peut être objectivement homophobe tout en se considérant comme ami des homosexuels, ami des gays et des lesbiennes. Pour exister, l'hétérosexisme n'a donc nullement besoin de l'hostilité irrationnelle, de la haine envers les homosexuels, il lui suffit de justifier intellectuellement cette différence qui place l'homosexualité à un rang inférieur. Lorsqu'on fait appel à la différence, celle-ci n'est jamais invoquée en faveur des gays et des lesbiennes, puisqu'en France on ne parle pas des *positive actions* ou discriminations positives, comme on le fait pour les femmes (parité). Nul ne pense à pointer la spécificité des gays pour leur donner davantage de droits, ou pour instaurer une discrimination positive à leur égard. C'est pourquoi je me suis refusé à intervenir dans un débat du *Monde diplomatique* qui traitait de PACS et de parité, car je pense que le PACS entérine une différence, alors que la parité instaure un système de positivation à l'égard des femmes, ce qui ne me semble pas correspondre aux mêmes dimensions morales.

Les données historiques et idéologiques décrites dans les premiers chapitres délimitent l'environnement dans lequel nos images sur l'homosexualité ont été construites. Au-delà, il existe d'autres éléments d'explication qui peuvent nous permettre de

mieux cerner l'hostilité envers les gays et lesbiennes. Je pense que l'idéologie différentialiste, en prônant la division des sexes et en radicalisant la différence des genres, fait du refus ou de la ségrégation des homosexuels un élément central capable de garantir l'équilibre individuel et la cohésion sociale.

Je parlerai d'abord de la question cognitive et de la question individuelle, c'est-à-dire de l'homophobie comme d'un élément constitutif de l'identité, et en particulier de l'identité masculine, puisque c'est là qu'elle va jouer le rôle le plus important.

Je vous ai dit précédemment que l'homophobie s'attaque non seulement aux gays et aux lesbiennes, mais également à tout individu qui ne se conforme pas au rôle soit-disant déterminé par le sexe biologique.

La logique binaire qui structure la construction de l'identité sexuelle fonctionne par antagonisme. Ainsi l'homme est l'opposé d'une femme et l'hétérosexualité l'opposé de l'homosexualité. Et dans une société androcentrique comme la nôtre, ce sont spécialement les valeurs masculines qui sont cultivées, et leur "trahison" ne peut que déclencher les condamnations les plus sévères. Le comble du manque de virilité est de se rapprocher de la féminité. Je cite un travail de Pascal Duret, publié aux PUF en 1999, *Le jeune et l'identité masculine* où les jeunes répondent à la question : Qu'est-ce que c'est le contraire d'un homme ? C'est "de se déguiser en Drag Queen", "de jouer les chochottes", "de se maquiller pour sortir en boîte" ou "de parler avec une petite voix aiguë et en zozotant, bonzour, bonzour".

Une étude effectuée auprès d'une population hétérosexuelle masculine par une équipe de psychiatres aux États-Unis montre l'étroite relation existant entre l'homophobie et l'impossibilité d'établir des rapports d'intimité entre personnes du genre masculin. Plusieurs enquêtes témoignent de la grande difficulté des hommes à exprimer leur intimité. Par rapport aux femmes, et malgré le fait qu'ils ont plus facilement des amitiés du même sexe, les hommes éprouvent un embarras particulier à exprimer leurs sentiments dans les rapports amicaux. Cette barrière à l'intimité semble trouver son origine dans la socialisation masculine, la compétition, la forte appréhension envers la

vulnérabilité, le contrôle des sentiments, et surtout l'homophobie, éléments modelant la façon d'être un homme, la haine des homosexuels étant le plus puissant de ces éléments dans l'auto-construction de la masculinité, selon Tognoli. Et sur la base des 24 études empiriques qui montrent une plus grande tolérance des femmes, et corrélativement une hostilité plus marquée des hommes hétérosexuels, à l'égard des gays, la peur d'être considéré comme "pédé" constitue une force majeure dans la composition du rôle masculin traditionnel. Autrement dit, on voit que les hommes ont plus peur des homosexuels que les femmes, et plus peur qu'elles d'être soupçonnés d'homosexualité.

Selon le processus de socialisation masculine, l'apprentissage du rôle s'effectue en fonction de l'opposition constante à la féminité. Comme le note Élisabeth Badinter, la virilité n'est pas donnée d'emblée, elle doit être construite, disons fabriquée ; l'homme est donc une sorte d'artéfact, et comme tel, il court toujours le risque d'être pris en défaut. La défaillance la plus grande de la machinerie virile c'est la production d'un "pédé". Être un homme signifie être rude, grossier parfois, compétitif, tapageur, être un homme implique de mépriser les femmes et de détester les homosexuels. Le caractère le plus évident de la masculinité demeure l'hétérosexualité. Après, dit Élisabeth Badinter, vient la dissociation d'avec la mère, "je ne suis pas un bébé", et la dissociation radicale d'avec le sexe féminin, "je ne suis pas une fille", le garçon doit "se prouver qu'il n'est pas homosexuel, donc qu'il ne souhaite pas désirer d'autres hommes, ni être désiré par eux".

Renforcer l'homophobie est donc un mécanisme essentiel du caractère masculin, car il permet de refouler la peur secrète du désir homosexuel. Pour un homme hétérosexuel, se confronter à un homme efféminé éveille l'angoisse des caractères féminins de sa propre personnalité, d'autant plus que celle-ci a dû se bâtir en s'opposant à la sensibilité, à la passivité, à la vulnérabilité, et à la douceur en tant qu'attributs du sexe faible, donc de la féminité.

C'est pourquoi beaucoup d'hommes qui assument un rôle actif dans la relation sexuelle avec d'autres hommes ne se considèrent pas comme homosexuels. C'est donc dans ce cas la passivité et non le sexe du partenaire qui détermine pour eux l'appartenance

au genre masculin. Être pénétré apparaît comme propre au sexe féminin. C'est cette passivité, vécue comme féminisation, qui est susceptible de rendre le sujet effectivement homosexuel. En revanche, si on adopte le rôle actif, on ne trahit pas son genre et par conséquent on ne risque pas de devenir un "pédé". Cependant, il ne suffit pas d'être actif dans le rapport sexuel, il faut encore que cette pénétration ne soit pas accompagnée d'affection, puisque cela pourrait mettre en danger l'image de sa propre masculinité.

Voilà donc comment, par un effet de dénégation, des hommes ayant des rapports homosexuels réguliers peuvent refuser toute identité gay et ressentir de la haine homophobe. Cette haine sert à la restructuration d'une masculinité fragile, nécessitant constamment de s'affirmer par un mépris de l'autre non viril, la "tapette" et, en quelque sorte, la femme.

Sexisme et homophobie apparaissent bien comme les deux phases d'un même phénomène social. L'homophobie, et en particulier l'homophobie au masculin, remplit la fonction de gendarme de la sexualité, en réprimant tout comportement, tout geste, ou tout désir qui déborderait les frontières imperméables des sexes. « L'homophobie, en raison de sa fonction sociopsychique, préserve, tel un condom, les hétérosexuels de la féminité en empêchant toute forme d'intrusion masculine extérieure : c'est un "douanier" du genre masculin. Nous pourrions dès lors supposer que l'homophobie est constitutive de la psychogenèse de tout individu masculin »⁶.

Ch. Gentaz parle de la peur de la pénétration, d'abord la pénétration corporelle, mais aussi la pénétration psychique, éléments qui permettent la construction de la masculinité. Et il explique ainsi la difficulté de beaucoup d'hommes à pouvoir se confier à d'autres hommes, car se fier à d'autres hommes c'est se laisser pénétrer par eux dans leur intimité.

⁶ Ch. Gentaz, "L'homophobie masculine : préservatif psychique de la masculinité ?", in D. Welzer-Lang, P. Dutey, M. Dorais, (dir.), *La peur de l'autre en soi ; du sexisme à l'homophobie*, VLB, Montréal, 1994.

L'homophobie apparaît donc comme constitutive de l'identité masculine, et en opposition également par rapport à l'identité féminine puisqu'elle est gardienne du différentialisme sexuel. La croyance sociale en l'existence exclusive de deux sexes, associée à l'attribution corrélative et logique à chacun des individus d'une nature essentiellement masculine ou essentiellement féminine, permet la reproduction d'un ordre sexuel présenté comme objectif et factuel. Et, comme dirait Bourdieu, naturel, puisque la domination symbolique doit naturaliser ces catégories.

Il ne s'agit nullement ici de remettre en question les données physiologiques concernant l'existence des mâles et des femelles chez les mammifères humains. Il ne s'agit pas non plus de nier des différences physiques entre les sexes. Néanmoins, il me semble important de se demander si ces différences ont une quelconque pertinence juridique ou politique.

La prise en compte de cette évidence naturelle par les catégories politiques, morales et juridiques me semble problématique, et je pense que la dichotomie masculin-féminin, considérée comme « buttoir de la pensée », organise une sorte de conscience de soi et des rapports au monde qui sont tout à fait particuliers. Ce rapport à soi et au monde peut être critiqué, et en tout cas problématisé, d'un point de vue intellectuel. Il convient donc pour moi, dès lors, de m'interroger sur la pertinence de cette donnée physiologique dans l'élaboration morale de la loi.

L'opinion sur la différence des sexes se fonde sur l'idée que la nature biologique des êtres détermine une forme spécifique d'attribution sociale, de telle sorte que la possession d'organes génitaux masculins ou féminins légitimerait un traitement juridique différencié.

Je ne vais pas entrer dans le débat sur le différentialisme, vous le connaissez mieux que moi. Ce qui me semble intéressant, dans la pensée différentialiste, c'est qu'elle tente d'enraciner la différence des sexes dans le biologique ou le culturel : les hommes, de nature agressive, seraient plus adaptés à la vie extérieure. Je pense au contraire que le masculin et le féminin ne sont pas tant des attributions individuelles que quelque chose qui se construit dans les rapports aux autres. Et loin de représenter des catégories naturelles ou universelles, ou des matrices,

comme le dit F. Héritier, le masculin et le féminin sont pour moi le résultat d'une forme spécifique de socialisation. Et la distinction des sexes constitue un mécanisme politique d'action et de reproduction sociale qui permet la légitimation tacite des inégalités. Présentée comme anthropologiquement inévitable, cette différence structure notre conception normative des propriétés des êtres "nécessairement" sexués.

J'ai d'ailleurs été frappé de constater que les homosexuels avaient une difficulté à reconnaître l'autre, comme si l'autre était reconnu par le désir sexuel, et comme si c'était seulement le désir sexuel qui permettait vraiment de reconnaître l'altérité.

Nous sommes piégés par un système culturel qui nous pousse vers une adhésion aveugle à une logique binaire en matière de genre et de sexualité. On est homme ou femme, hétérosexuel ou homosexuel, et lorsqu'on est homme, on doit être masculin, se sentir attiré par les femmes, et *vice versa*.

Pour penser la différence des sexes, l'alternative consiste à l'envisager non pas comme une réalité biologique mais comme une élaboration politique, et pour reprendre l'expression de Foucault, comme un *dispositif*. C'est-à-dire comme un « ensemble hétérogène de discours, d'institutions, de pratiques et de procédures, un ensemble traversé de rapports de pouvoir dans lequel des individus et des collectivités sont constitués à la fois en objets sur lesquels on intervient, et en sujets qui se pensent en relation avec les catégories du-dispositif ». Sous cet angle, la division des sexes, loin de constituer une donnée naturelle, représente une entreprise politique d'assujettissement des individus.

La façon dont nous nous représentons "le modèle des deux sexes" est une invention récente, comme le montre T. Laqueur : « Depuis le XVIIIe siècle, l'idée dominante, mais aucunement universelle, avait été qu'il y avait deux sexes opposés, stables, incommensurables et que la vie politique, économique et culturelle des hommes et des femmes, leurs rôles en tant que genres sont, d'une manière ou d'une autre, fondés sur ces "faits". La biologie — le corps stable, anhistorique, sexué — est comprise comme le fondement épistémique des affirmations normatives relatives à l'ordre social. »

Selon l'article de M. Iacub, dans *l'Encyclopédie d'éthique et de philosophie morale*⁷, si la revendication du droit au mariage et à la filiation pour les gays et lesbiennes soulève tant de réactions négatives, c'est qu'elle met en question la dichotomie masculin/féminin, support de l'ordre sexuel actuel. Pour elle, les catégories "homme" et "femme" continuent à être opérationnelles en droit, et justifient encore un traitement inégal pour les uns et les autres. Or la défense de l'ordre sexuel de la différence des sexes (mâle/femelle) suppose et présuppose également le maintien de la différence des sexualités (homo/hétéro). Et je complète l'approche de M. Iacub, puisque je trouve que même une fois qu'on a fait disparaître la frontière de la différence des sexes, je ne pense pas qu'on ait fait disparaître la frontière de la différence de la sexualité. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'on n'inscrit pas le sexe dans l'acte de naissance qu'on fait disparaître l'homophobie. Parce que la constitution de l'hostilité à l'égard des homosexuels a une histoire tout à fait spécifique. En revanche, si la différence des sexes cessait d'être un élément pertinent dans la qualification du sujet de droit, si le fait d'être un homme ou une femme n'affectait plus l'exercice des droits, y compris dans le domaine du mariage et de la filiation, d'après M. Iacub, les revendications des gays et des lesbiennes pourraient s'inscrire paisiblement dans le processus d'abstraction du sujet de droit. C'est pourquoi l'égalité des sexualités est perçue comme une entreprise subversive pouvant menacer l'ordre établi des sexes.

Mais je me démarque de M. Iacub, en ce sens que je ne pense pas que le mouvement homosexuel constitue une quelconque avant-garde, soit le sujet politique d'un quelconque changement, car il arrive que le mouvement homosexuel renforce les genres par une sorte de différentialisme extrême, d'excessive masculinité, ou avec ce qu'on appelle la *lesbianship*, un lesbianisme qui apparaît comme l'essentialisation de la féminité et constitue une auto affirmation dans le genre le plus classique, et si l'on évoque les transsexuels, on peut arriver à la caricature.

La préservation du dispositif politique de la distinction des sexes implique également la conservation de la différence des

⁷ Dir. Monique Canto-Sperber.

sexualités. La croyance dans une nature féminine et une nature masculine, qui sont dissemblables et complémentaires, est à l'origine d'une opinion répandue selon laquelle seules les relations hétérosexuelles sont à même d'accomplir la véritable rencontre des êtres qui, par leur différence sexuée, auraient vocation à se compléter. Dans cette logique, les unions homosexuelles sont acceptées à condition qu'elles ne viennent pas mettre en danger, "par un égalitarisme effréné", je cite une des critiques qui m'ont été faites, en tant qu'"ayatollah de l'égalité", la dimension modélisque du couple hétérosexuel en tant que lieu symbolique au sein duquel la différence des sexes — en tant que valeur politique et culturelle — s'accomplit. La ségrégation des couples apparaît ainsi comme une nécessité anthropologique afin de préserver cette différence. Comme la vieille doctrine de la Cour suprême des États-Unis, *separate but equal*, qui servait à justifier le régime d'apartheid à l'égard des noirs, l'homophobie différentialiste prétend éloigner les homosexuels du droit commun (en particulier du droit du mariage et de la filiation) afin de sauvegarder la suprématie normative et symbolique de l'hétérosexualité.

Si l'homosexualité éveille encore tant de réactions d'hostilité, c'est parce qu'elle est perçue comme une étape supplémentaire du processus de décadence psychologique et morale dans laquelle sombreraient les sociétés contemporaines qui, confondant la liberté avec un narcissisme égoïste, se trouveraient instrumentalisées par cet individualisme effréné. Pareille entreprise individualiste serait à l'origine de la légalisation de la contraception, de l'avortement et du multipartenariat, présentés comme des pratiques nuisibles pour l'intégrité du tissu social et donc la cohésion sociale. Toutefois, dans cette évolution, l'homosexualité représente l'étape la plus achevée de la désintégration civilisationnelle. À la façon des anthropologues de la fin du XIX^e siècle qui n'hésitaient pas à assimiler l'homosexualité à des pratiques sauvages, les idéologues modernes voient dans le désir pour les personnes de son propre sexe le signe d'une adolescence affective imprégnée de narcissisme. C'est pourquoi les « sexualités

contemporaines », pour citer le Père Toni Anatrella⁸, et tout particulièrement l'homosexualité, sont dénoncées comme étant orientées uniquement vers la réalisation égoïste de l'individu en excluant sa dimension relationnelle. C'est pourquoi l'hétérosexualité est envisagée comme la seule capable d'associer plaisir individuel et cohésion sociale, en ce sens qu'elle sert les fins de l'espèce. Transmettre la vie, pour l'idéologue, est un acte social et pas seulement une gratification narcissique donnant le sentiment d'être libéré de l'impuissance. Aussi, toute sexualité dissociée de la reproduction apparaît-elle comme suspecte, car elle fait passer la survie de l'espèce après celle de l'individu. La répression de l'homosexualité est ainsi justifiée par cette idéologie comme une sorte de "légitime défense" sociale. D'après le prêtre-psychanalyste, T. Anatrella : « Lorsque la tendance homosexuelle n'a pas été précocement érotisée, elle se transforme en sentiments sociaux : à partir d'elle, la relation sociale se construit. C'est cette tendance, poussant au rapprochement avec "le même", qui permet l'établissement du lien social, du consensus, bref d'une sociabilité... ». "L'économie de l'homosexualité", pour ne pas dire sa répression, est à la base même, d'après le prêtre, de la socialisation. Légitimer l'homosexualité revient à mettre en danger la société. L'amour de soi et la sexualité primitive associés au désir homosexuel doivent être maintenus à l'écart, sous peine d'entraîner la société dans une désintégration culturelle. Ce raisonnement se fonde sur une théorie de la défense de la société (hétérosexuelle), théorie à partir de laquelle, dès lors que l'individu met en péril l'ordre anthropologique (hétérosexuel), c'est ce dernier qui doit nécessairement prévaloir.

Si le renforcement de la différence des sexes et l'encouragement à l'hétérosexualité sont donc des impératifs majeurs pour le bon déroulement du processus civilisationnel, il y aurait une sorte d'obligation de l'État à promouvoir l'hétérosexualité. L'infériorisation et la stigmatisation de l'homosexualité apparaissent également comme la conséquence logique du devoir moral qui est la défense de la survie communautaire. Par

⁸ *Le sexe oublié*, Paris, Flammarion, 1990.

cette dialectique consistant à établir une opposition entre intérêt individuel et bien commun, il suffit de déterminer arbitrairement ce qui est de l'ordre du deuxième, le bien commun, pour conclure que le premier, l'intérêt égoïste, est nécessairement subordonné à celui-ci. En cas de contradiction, la survie de l'un peut justifier la disparition de l'autre. Or, au-delà de l'immoralité d'un tel raisonnement, rien ne permet de considérer l'homosexualité comme un comportement nuisible pour la société.

Cependant, afin de justifier l'exclusion, c'est sans hésitation que la capacité reproductive des couples homosexuels a été mise en avant tout au long du débat sur le PACS. Mais alors que la reproduction qualifie l'intérêt social d'une sexualité hétérosexuelle au détriment d'une autre, homosexuelle, pourquoi ne pas obliger les célibataires hétérosexuels à se marier, et les couples mariés à se reproduire. Pourquoi ne pas contraindre les gens stériles à se soigner ou à adopter des enfants, enfin pourquoi continuer à autoriser la contraception ou l'interruption volontaire de grossesse, parfois même contre la volonté du mari. On peut se demander si derrière l'argument de la reproduction ne se cache pas quelque chose qui serait beaucoup plus profond, beaucoup plus irrationnel, et que j'appelle l'homophobie. Il a également été dit, à propos du PACS, que les gays et les lesbiennes se trouvaient dans l'impossibilité de reconnaître l'autre puisque, dans la vulgate psychanalytique, leur structure psychique les empêcherait de reconnaître la différence des sexes et par conséquent l'altérité. Or, le présumé selon lequel l'altérité serait nécessairement l'opposé sexuel semble non seulement faux mais aussi et surtout idéologiquement dangereux. En effet, l'autre est aimé en tant que tel, de sorte que le limiter à sa dimension anatomique constitue une forme de matérialisme réductionniste. De surcroît, l'hétérosexualité n'a jamais été une garantie de respect et de considération d'autrui. Les femmes, bien que représentantes du sexe opposé, peuvent témoigner de l'oppression dont elles ont été victimes de la part des hétérosexuels censés pourtant posséder toutes les qualités naturelles psychologiques nécessaires pour reconnaître l'altérité.

Le fantasme de la désintégration culturelle, conséquence présumée de la reconnaissance sociale de l'homosexualité

provient, au fond, de la crainte d'une fin de la continuité généalogique. La seule évocation des unions de même sexe provoque chez certains une anxiété qui n'est autre que l'angoisse de mort et qui se manifeste sous la forme d'une hostilité vis-à-vis de l'homosexualité, coupable du risque imaginaire de disparition de l'espèce. C'est cette dimension fantasmatique qui instaure et alimente l'homophobie. Or, rien ne nous permet de penser sérieusement que les homosexuels mettraient en péril la survie de l'espèce. Ils existent depuis toujours, et cela n'a pas empêché la population, voire la surpopulation de la planète. Qui, vu l'état actuel des techniques de procréation, peut encore supposer que la reproduction de l'espèce dépend exclusivement du coït hétérosexuel ?

L'interprétation restrictive de l'homophobie comme crainte irrationnelle de type phobique, pathologique, a été largement critiquée car elle ne rend compte que très partiellement du phénomène analysé. C'est pourquoi nous avons préféré nous consacrer davantage à l'homophobie comme manifestation culturelle et sociale comparable au racisme ou à l'antisémitisme. Il nous semble néanmoins que les aspects purement psychologiques de la question méritent d'être abordés afin de mieux comprendre les effets de l'interaction entre une socialisation hétérosexiste et une intégration accentuée des normes culturelles hostiles aux gays et aux lesbiennes.

Les réactions les plus violentes, de type phobique, d'après les études que j'ai pu analyser, proviennent en général des personnes qui luttent elles-mêmes contre leur propre désir homosexuel. En ce sens, une explication de la dynamique psychologique a pu être avancée, en indiquant notamment que la violence irrationnelle contre les gays et les lesbiennes, en particulier contre les gays, est le résultat de la projection d'un sentiment insupportable d'identification inconsciente avec l'homosexuel, de telle sorte que l'homosexuel mettrait l'homophobe face à sa propre homosexualité ressentie comme intolérable.

La violence contre les homosexuels n'est autre que la manifestation de la haine de soi-même ou, pour mieux dire, contre la partie de soi supposée homosexuelle que l'on voudrait

effacer. L'homophobie serait donc un dysfonctionnement psychologique, fruit d'un conflit mal résolu pendant l'enfance, et provoquant une projection inconsciente contre les personnes supposées homosexuelles. Ce mécanisme de défense permettrait de réduire l'angoisse intérieure de s'imaginer en train de désirer un individu du même sexe⁹.

Présente uniquement chez les hommes, selon L. Bersani¹⁰, cette disposition irrationnelle à l'homophobie pourrait être l'expression haineuse d'un fantasme plus ou moins déguisé de participation, principalement sous forme de pénétration anale, à l'expérience imaginaire terrifiante de la sexualité féminine. Un élément considéré également comme favorisant l'homophobie des hétérosexuels masculins semble être la jalousie inconsciente envers les homosexuels perçus comme débarrassés de la contrainte de l'idéal masculin, et comme bénéficiant d'une plus grande liberté sexuelle. À ce propos, je me souviens de la phrase qui est revenues à deux ou trois reprises, lors du débat au Parlement sur le PACS : "Ils veulent le beurre et l'argent du beurre", ils veulent la liberté sexuelle, et ils veulent aussi les garanties juridiques.

De nombreuses études psychologiques ont montré que certains facteurs, tels que l'âge, le sexe, le niveau d'études, le milieu social, l'appartenance religieuse et politique constituent des variables pour la compréhension du problème. Ainsi, les hommes manifestent-ils plus facilement que les femmes leur antipathie à l'égard des homosexuels, de même que les personnes ayant une image classique des rôles sexuels féminins et masculins. Les hommes conservateurs considèrent plus facilement les gays comme des individus qui rejettent leur genre et de ce fait mettent en danger la norme hétérosexuelle, la masculinité, et les privilèges qui s'y attachent. En refusant les gays, beaucoup d'hommes hétérosexuels dénigrent en réalité quelque chose d'autre qui est indissociablement lié dans leur esprit à l'homosexualité masculine, à savoir la féminité. De la

⁹ C'est une analyse d'un article de C. Sussal, "A Kleinian Analysis of Homophobia", *Smith College Studies in Social Work*, 68, (2), March 1998, pp. 203-214.

¹⁰ *Homos, repenser l'identité*, Paris, Odile Jacob, 1998.

même façon, le racisme est très souvent accompagné de misogynie et d'homophobie. Dans une enquête réalisée auprès de 714 étudiants universitaires, les psychologues Johnson Brems et Alford Keating¹¹ analysent leur attitude envers les homosexuels. L'étude montre qu'il existe un rapport direct entre adolescence et homophobie. Plus les étudiants sont âgés, moins ils sont homophobes ; par ailleurs, le niveau de religiosité de la population analysée est directement proportionnel à l'homophobie. Les personnes se déclarant pratiquantes d'une religion monothéiste se sont révélées moins favorables que les autres à une quelconque reconnaissance des droits des homosexuels. Les individus provenant des milieux ruraux sont plus enclins à des attitudes homophobes que ceux des grandes villes. La possibilité de fréquenter des gays et des lesbiennes et l'ouverture vers autrui sont également des facteurs importants pour empêcher le développement des sentiments homophobes. Finalement, la croyance en une base génétique de l'homosexualité — cf. le débat américain sur les gènes de l'homosexualité — facilite l'émergence d'un sentiment de tolérance accrue. En revanche, lorsque l'on considère l'homosexualité comme un choix, on se permet plus facilement de la condamner.

Certains homophobes manifestent des symptômes propres à toute forme de phobie, ce qui est le signe d'une personnalité rigide. Plusieurs facteurs psychologiques peuvent déclencher une hostilité à l'égard des homosexuels. Le désir de correspondre à la norme sociale hétérosexuelle considérée comme naturelle, et la hantise de ne pas être reconnu en tant que tel, mène beaucoup d'individus à développer un rejet irrationnel contre tout ce qui est perçu comme différent, hors norme. Vivant par le regard de l'autre, ce type de personnalité intègre plus facilement les préjugés et fait sienne la perception stéréotypée de l'homosexualité. Dans d'autres cas, l'homophobie fonctionne comme un mécanisme de défense contre des conflits inconscients. Depuis plus de vingt ans, les plus prestigieuses publications scientifiques considèrent l'homophobie comme un

¹¹ "Personality Correlates of Homophobia", *Journal of Homosexuality*, vol. 34 (1), 1997.

trouble de la personnalité et comme un problème de santé psychologique de premier ordre aux États-Unis.

La représentation stéréotypée détermine la relation entre une majorité dominante et une minorité stigmatisée, au sein de laquelle le dominé est toujours considéré comme membre d'un groupe homogène et unitaire, alors que le dominant se représente comme appartenant à un groupe hétérogène. La façon exemplaire dont ce dernier se met en scène produit une sorte de légitimation "liturgique" aux yeux des membres du groupe stigmatisé. Les attributs octroyés par une majorité d'hétérosexuels dominante à une minorité d'homosexuels dominée produisent une conscience et une identité auto stéréotypées. En effet, un nombre important d'homosexuels intègrent, très souvent inconsciemment, les caractéristiques et les attitudes prédéterminées par les discours hétérosexistes. Autrement dit, la manière dont les homosexuels sont "étiquetés" par le regard des dominants façonne la manière dont les gays et les lesbiennes se perçoivent eux-mêmes. Ceci ouvre une autre partie de mon travail, l'homophobie intériorisée qui constitue un problème spécifique.

(Texte issu de l'enregistrement de l'exposé du 11 mai 2001)

Débat avec Daniel Borrillo

I - Échanges avec L. Thomas, S. Bateman

L. Thomas : Il me semble qu'il faut distinguer deux niveaux lorsqu'on traite de l'homosexualité, celui des droits et celui de la vie personnelle.

Vous voulez que les homosexuels aient les mêmes droits que les hétérosexuels. Or, je pense qu'accorder aux homosexuels les mêmes droits qu'aux hétérosexuels affecterait la manière de vivre de ces derniers.

En effet, l'hétérosexuel veut bien accepter l'homosexuel, mais il ne veut pas que cette acceptation change quoi que ce soit à sa manière de vivre. Or, je pense qu'il n'est pas possible de changer le droit en cette matière sans que cela entraîne des modifications dans la manière de vivre de l'hétérosexuel.

Vous avez d'ailleurs signalé indirectement le problème, en disant que même les gens désireux d'accepter l'égalité des homosexuels en éprouvent des craintes. Mais je ne suis pas d'accord avec vous sur la nature de ces craintes dont je pense qu'elles portent sur la manière dont les homosexuels vont eux-mêmes être impliqués et affectés par ce changement.

On peut faire à ce sujet un parallèle avec les noirs aux Etats-Unis : en acceptant l'égalité des noirs, les blancs étaient amenés à se demander ce que cela allait changer pour eux en ce qui concerne le mariage (avec éventuellement des conjoints noirs), les lieux de résidence et les écoles (mixtes).

Comme Martin Luther King l'a dit, on ne peut pas changer le droit sans que cela affecte en conséquence la vie personnelle, la sensibilité, les sentiments.

Les homosexuels imaginent qu'on peut modifier la loi sans que rien ne change par ailleurs, que le fossé entre les deux catégories va persister et chacun poursuivre sa vie de la même manière. Mais cela n'est pas possible.

Les homosexuels et les hétérosexuels constituent aujourd'hui deux catégories différenciées, vivent dans des cadres différents, et personne ne peut dire quels changements cela va entraîner dans leurs manières de vivre. Et il est effrayant de ne pas savoir de quelle manière on va être affecté par un changement.

Vous avez dit que l'homophobie c'est l'incapacité d'accepter l'égalité de l'autre en droit. Mais cela tient au fait que si l'on accepte vraiment l'égalité, on accepte plus que l'égalité des droits. On doit accepter des changements profonds de la société. (Je ne me prononce pas sur le fait que ce soit bon ou non.)

Les homosexuels prennent souvent les relations entre les Noirs et les Blancs aux États-Unis comme exemple. Je me souviens que lorsque j'étais étudiant, j'étais le seul noir, et que lorsque j'ai commencé à enseigner et que j'entrais dans la salle de cours, les étudiants pensaient qu'ils s'étaient trompés de cours, que le professeur de philosophie ne pouvait pas être noir. Maintenant les choses ne se passent plus ainsi ; la sensibilité des étudiants a changé d'une façon extraordinaire durant les vingt dernières années.

Les Blancs sont maintenant désireux de se mélanger aux Noirs : ils aiment la musique noire, les femmes noires. La véritable égalité ne peut pas exister sans qu'il y ait mixité.

Vous avez dit que le problème de l'homosexualité est un problème de perpétuation de l'espèce. Mais je ne le pense pas. La reproduction pourra être assurée dans ce "meilleur des mondes" par la technologie. Et après tout, le monde est déjà surpeuplé.

Le vrai problème est donc que les gens ne sont pas disposés à accepter des changements fondamentaux dans leur vie.

D. Borrillo : Il y a en effet une crainte irrationnelle qui s'est exprimée de façon non argumentée, non construite, pendant les

discussions sur le PACS. (Mais l'argumentation qui était construit m'a paru par contre implacable.)

Je me demande pourquoi nous ne sommes pas parvenus à débarrasser les constructions sociales de la crainte homosexuelle.

Il est certain qu'un groupe, dont l'identité a été définie de l'extérieur comme portant atteinte aux valeurs communes, est perçu comme une menace pour la société, et que derrière toute revendication égalitariste de sa part il y a une critique de la norme et en conséquence une volonté subversive.

Soit on nous dit de changer la société, de garder notre dimension subversive, et donc de ne pas parler d'égalité ; soit, si on veut entrer dans la revendication d'une égalité, de nous dévoiler et de dire qui nous sommes vraiment. C'est le cas en France.

Une fois qu'on a dit aux homosexuels de garder leur dimension subversive, on n'a pas dit grand-chose, car les homosexuels ne constituent pas à mes yeux un sujet politique : ils ne sont pas organisés autour de revendications communes (ce n'est pas comparable au mouvement ouvrier) ; c'est un mouvement très éclaté.

La crainte des opposants au PACS est fondamentalement du même ordre que celle qui s'exprimait aux États-Unis, où la continuité de l'ordre social antérieur semblait mise en péril par le métissage culturel et ethnique qu'impliquait la reconnaissance de l'égalité des Noirs et des Blancs.

La revendication homosexuelle ne porte pas atteinte à la différence des sexes, ni des genres, mais à la nature de la société. Elle porte en elle des risques de changements de société comparables à ceux qui sont intervenus avec l'égalité des femmes.

Dans le cas des femmes, on est pourtant bien passé d'abord par une égalité formelle (le vote) et maintenant on demande la parité, ce qui implique un changement réel de la représentation. Alors que, selon les discours homophobes, la différence à laquelle les homosexuels portent atteinte est la différence sexuelle, et qu'il y a un risque de voir disparaître une différence nécessaire, essentielle à l'organisation sociale et à l'organisation symbolique de la société.

À ce propos les termes de F. Héritier sont très parlants « l'homoparentalité est le butoir de la pensée »¹ a-t-elle dit. Toute la société est en effet structurée en fonction de la différence de sexe, laquelle permet de classer les autres différences et, en conséquence, de reconnaître l'autre et de se structurer soi-même en tant qu'individu. Certains psychanalystes lacaniens français ont même dit que l'homosexualité portait préjudice à l'"être parlant" lui-même, à la structuration psychologique de l'individu puisque la différence des sexes serait consubstantielle à la façon de se constituer en tant qu'individu et en tant qu'espèce.

Je ne pense pas que la revendication homosexuelle ait jamais tendu à mettre en cause la différence des sexes — ce qui n'a pu manquer de décevoir M. Iacub qui espérait que le PACS ferait triompher l'idée qui lui est chère de la fin de la différence des sexes (que les féministes avaient manqué), et mettrait fin à un ordre sexuel défini par elle comme un ordre de la différence.

D'autre part, la différence des sexes demeure perçue comme une donnée naturelle. On a pu dépasser les différences de races et de genres. On est parvenu à établir juridiquement l'égalité des femmes et celle des races, des états de santé ou de handicap, même si dans les faits il y a du racisme et du sexisme. Mais pas encore la différence des sexes qui continue d'apparaître comme une différence naturelle.

Les travaux de F. Héritier et ceux d'Irène Théry ont beaucoup contribué à limiter le dépassement des différences pour en exclure les revendications homosexuelles comme portant atteinte à une différence essentielle pour la cohésion sociale.

De sorte qu'il est apparu comme allant de soi de donner des droits aux homosexuels en tant qu'individus, et non une satisfaction globale de leurs revendications laquelle porterait en elle le germe de la destruction de quelque chose de si précieux et de si fondamental qu'on l'a nommé "ordre symbolique", "montage anthropologique majeur", "cohésion sociale", "loi anthropologique", etc.

¹ Même si, un an plus tard elle déclare que l'homoparentalité est pensable (*Le Monde*, 11 mai 2002).

Ceci relève d'un point de vue politique, et non d'un niveau psychanalytique ou anthropologique, car cela répond à des fantasmes ; l'homophobie est un fantasme.

Je ne pense donc pas que les homosexuels soient une avant-garde révolutionnaire, et je ne crois pas que la différence des sexes articule l'organisation du statut de l'autre et la cohésion sociale. Je ne pense pas que la reconnaissance des droits des homosexuels provoquerait une quelconque désintégration de la société. On peut, en effet, faire un parallèle avec les femmes et les Noirs. Si les femmes et les Noirs sont admis à faire de la philosophie, ce n'en est que mieux pour la philosophie. On peut faire l'hypothèse que si les homosexuels revendiquaient l'armée ou le mariage, cela conduirait à un changement bénéfique de ces institutions.

Est-ce un hommage des hérétiques aux orthodoxes que de revendiquer cela ?

Je réponds que l'on peut considérer la revendication des homosexuels au mariage à l'église et à une armée homosexuelle comme un hommage des hérétiques à l'orthodoxie, mais cet hommage est ambigu car l'orthodoxie va en être nécessairement affectée.

Je pense que cette dynamique est à l'œuvre dans tous les mouvements sociaux. Il n'y a pas un sujet dont la nature serait fixe et universelle (homme, blanc, etc.), face auquel les autres se placeraient dans la position de juif, étranger, colonisé, femme, homosexuel, etc. Il y a une interaction. Il faut historiciser la norme. Et c'est une certaine an-historicité de la norme qui me paraît critiquable dans ce que vous dites. Je pense que la norme est historique et politique, et que tous les mouvements sociaux et toutes les revendications sont essentiels et concourent à apporter des modifications à la règle.

L. Thomas : Je n'ai pas dit que l'on devrait avoir pour objectif de changer la société. Et je suis d'accord avec vous que les groupes marginaux (ou opprimés) participent aux changements de la sensibilité. Je dis simplement que ces changements vont

certainement intervenir, et que nous avons intérêt à essayer de comprendre ce qui va nous arriver.

Ainsi, dans le passé, les hommes n'auraient jamais avoué qu'ils pouvaient pleurer. La sensibilité des hommes a changé, ils ont le droit d'être tendres. Ce n'était pourtant pas un but recherché au départ. On peut donc faire l'hypothèse que, sans qu'on l'ait prémédité, la reconnaissance de l'égalité des homosexuels transformera nos sensibilités.

Il ne faut pas imaginer qu'un changement profond, comme la reconnaissance des droits des homosexuels, puisse s'accompagner d'une immobilité totale en matière de façon d'être et de penser.

D. Borrillo : Je ne pense pas que la revendication homosexuelle ait entraîné des changements profonds. Par contre, je pense qu'elle radicalise, qu'elle accentue une rupture qui s'était produite bien antérieurement.

Pour moi, il y a en effet deux dates, du point de vue du droit, qui marquent la rupture en matière d'alliance et en matière de filiation : la loi de 1966 sur la contraception et la loi de 1967 sur la possibilité pour un célibataire d'adopter.

La première rupture se fait entre reproduction et sexualité. Elle s'est produite lorsqu'il a été possible pour les femmes mariées d'utiliser légalement des moyens de contraception, y compris contre l'avis de leur mari, et donc de prendre le contrôle de la procréation. Il s'agit là d'une véritable révolution et qui se situe au lieu même de la légitimation la plus achevée de la sexualité, celle qui est promue par l'État, le mariage.

Une année auparavant, en 1966, la rupture avait été faite entre filiation et différence de sexe. Un débat qui est passé inaperçu a en effet introduit la fiction juridique selon laquelle un enfant est issu, par le biais de l'adoption plénière, d'un homme seul ou d'une femme seule. La revendication de l'homoparentalité, contestée parce qu'elle introduirait la fiction juridique selon laquelle un enfant est issu de deux hommes, ou de deux femmes, a donc un antécédent dans la loi française.

Quitte à décevoir certains, je soutiens donc que la revendication homoparentale, supposée révolutionner le principe de la différence des sexes dans le domaine de la filiation, n'est pas révolutionnaire, qu'elle ne fait qu'aller dans le sens d'une révolution qui s'est effectuée il y a plus de 30 ans.

On voit ainsi que ce changement, acquis depuis longtemps déjà, n'empêche pas que l'homoparentalité produise une réaction de l'imaginaire social qui s'insurge que l'on touche à quelque chose qui serait fondamental.

S. Bateman : Il s'agit d'une extension du champ d'application de la fiction juridique selon laquelle un enfant n'est pas nécessairement issu d'un homme et d'une femme.

J'ai envie de répondre à la question de L. Thomas sur la nature des craintes suscitées chez des hétérosexuels par la reconnaissance de l'égalité des homosexuels. Je pense qu'il y a une peur de l'amplification du phénomène de l'homosexualité, d'un changement d'orientation sexuelle. Ce n'est pas le fait que les homosexuels se marient ou qu'ils aient des relations avec un homosexuel qui fait peur aux hétérosexuels, mais plutôt d'admettre leur bisexualité ou l'éventualité pour eux de devenir homosexuel. Ceci serait renforcé par votre [D. Borrillo] hypothèse que l'homophobie la plus forte viendrait d'une peur d'être soi-même homosexuel, de la féminité en soi.

Ces craintes font écho aux problèmes que l'on rencontre aussi dans les relations entre hommes et femmes.

II - Échanges avec D. Lamoureux²

D. Lamoureux : Vous avez raison de lier la question de l'homophobie et celle de la différence sexuelle, et donc du sexisme qui est la forme sous laquelle se manifeste cette dernière.

² Les interventions de D. Lamoureux, rédigées par R. Courtas, n'ont pas été revues par l'auteur.

Mais, même si je ne partage pas leurs conclusions, je pense que F. Héritier a raison de dire que jusqu'à présent la différence des sexes avait organisé l'imaginaire mental, et que Irène Terry a raison de dire que nous assistons à un changement majeur de paradigme sexuel.

Nous vivons en effet un moment charnière, je pense, où hétérosexualité et procréation sont dissociées, à la fois du fait du contrôle féminin sur la contraception, mais aussi du fait que de nouvelles technologies permettent de "désexualiser" la procréation. De ce fait, la justification de la continuité de l'espèce humaine, qui soutenait à la fois l'appropriation des femmes par les hommes, et la condamnation de l'homosexualité comme sexualité non productive, n'ont plus de bases matérielles.

Je viens du Québec où, depuis 25 ans, l'orientation sexuelle est nommément inscrite dans la Charte des droits comme motif illicite de discrimination, ce qui a été étendu au niveau fédéral depuis 5 ou 6 ans. Si on examine les deux dispositions de la Charte européenne des droits — le chapitre sur l'égalité qui dit que l'orientation sexuelle ne peut pas être utilisée comme motif de discrimination, et la section sur les libertés qui reconnaît la liberté du mariage — on peut supposer que dans le monde occidental, eu égard à la logique propre du fonctionnement de la loi, le mariage et l'adoption par les homosexuels vont passer dans le régime légal, en dépit des résistances sociales qui ne manqueront pas de se manifester. On peut donc se demander, dès lors que les bases matérielles disparaissent, pourquoi le rejet de l'homosexualité perdure (de la même manière que l'égalité des hommes et des femmes sur le plan juridique n'a pas fait disparaître le sexisme de nos sociétés).

C'est que, jusqu'à présent, on a pensé l'élimination de la discrimination par l'élimination de la différence par le biais du métissage au sens large, ou par le biais de l'indifférenciation sexuelle.

Il y a cependant deux choses qui questionnent nos schèmes de pensée.

On peut se demander comment concevoir l'altérité dans "le même sexué" puisque, dans nos sociétés occidentales, elle se conçoit principalement au travers de la différence des sexes. Il n'y a pas de principe "autre" dans un couple de personnes du même sexe.

Cela fait surgir une conception de l'altérité ne reposant pas sur la différence de sexes, et pose en conséquence le problème de la place de la sexualité dans une société, majoritairement chrétienne, qui admet la sexualité en raison de sa finalité procréative. Nous sommes en effet confrontés à l'acceptation d'une sexualité sans fonction utilitaire, ce qui constitue une mutation civilisationnelle.

D. Borrillo : Si je substitue, avec votre accord, "bases rationnelles" à "bases matérielles", on peut dire qu'il n'y a plus de bases qui expliqueraient la discrimination des homosexuels. Mais cette disparition des bases rationnelles ne résout pas la question de l'hostilité à l'égard des l'homosexuels car elle repose sur une base irrationnelle.

Si demain le droit au mariage était reconnu aux homosexuels, cela n'éliminerait pas le fond culturel qui fait de la différence entre l'homosexuel et l'hétérosexuel la clé de voûte de la façon de penser la sexualité. Ce n'est pas parce que la loi change que les traités de théologie, la tradition clinique et psychanalytique vont changer.

La loi peut changer, elle a même beaucoup de chance de changer car déjà les esprits ont bien évolué en un an, depuis la parution de *Au-delà du Pacs*³, qui nous avait valu des accusations de "jusque-boutistes", "d'ayatolabs de l'égalité", de radicaux, en particulier dans l'école psychanalytique lacanienne.

On peut aujourd'hui se poser la question de savoir si l'altérité passe nécessairement par la différence des sexes.

Mais même dans le cas où une réponse positive pourrait être apportée à cette question, je maintiens que cette catégorie psychanalytique n'intervient pas dans la définition de la catégorie politique, abstraite, du sujet de droit et du citoyen.

³ Dir. D. Borrillo et Eric Fassin, *Au delà du Pacs. Expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, 1999 et 2001, PUF.

Une fois qu'on aura fait le répertoire des discriminations à l'égard des homosexuels, il restera à réfléchir sur des questions de fond qui sont radicalisées par les homosexuels.

En ce qui concerne le mariage, la grande rupture est survenue avec l'instauration du mariage laïc qui est basé sur le consentement et non sur la consommation. On a en quelque sorte "spiritualisé" le mariage. Le premier article de loi qui définit le mariage dit qu'il n'y a pas de mariage sans consentement. Cette dimension essentielle du mariage ne tient pas compte de la nature sexuée, corporelle du sujet de droit. Si donc la revendication homosexuelle touche à une "loi anthropologique" de l'Occident qui est la différence des sexes, si même on prouvait que cela doit être maintenu, je pense qu'il serait salutaire que le droit franchisse encore une étape consistant à ne pas sexuer le sujet de droit, comme il ne l'a pas gendré, racisé, ethnicisé.

D. Lamoureux : Il ne faut pas confondre le politique et le juridique.

Je suis d'accord sur le fait que le droit doit être abstrait et universel. Le droit peut être le résultat du travail politique, et dans une société inégalitaire, le processus de constitution du droit ne peut pas être abstrait et universel. Si abstraitement, en soi, les homosexuels ne sont pas des sujets politiques, conjoncturellement, ils peuvent le devenir pour souligner la discrimination, pour souligner le tort, ce qui est un travail éminemment politique.

D. Borrillo : Je suis d'accord. C'est ce que fait Léo Bersani en critiquant la théorie "Queer"⁴. Dès lors qu'on affirme qu'il n'y a pas de communauté homosexuelle, d'expérience homosexuelle, de sujet politique homosexuel, la théorie "queer" fait disparaître la base matérielle du changement. Bersani considérerait que je suis très conservateur en revendiquant l'indifférence politique.

Mais je pense qu'il faut manier avec précaution ce sujet. Et ma façon de sortir du paradoxe est de passer par l'expérience

⁴ *Homos, repenser l'identité*, Odile Jacob.

homophobe. Autrement dit, si je ne pense pas qu'il y ait un sujet politique homosexuel, je pense en revanche qu'il y a beaucoup de gens qui sont victimes d'une expérience commune qui est l'homophobie. Et je pense que l'expérience de l'homophobie permet en elle-même d'articuler un mouvement, un discours politique ; qu'elle peut devenir le moteur social d'un changement juridique, car il ne peut pas y avoir de changement juridique sans mouvement politique.

D. Lamoureux : Il y a au moins deux discours politiques : l'homophobie envers les homosexuels masculins (on est confronté au masculin génétique et spécifique), et la lesbiophobie.

D. Borrillo : C'est pourquoi je pense que le changement ne viendra pas nécessairement du monde homosexuel. L'expérience de l'homophobie, et la façon dont on sort de l'expérience de l'homophobie, peut permettre d'établir des ponts plus étroits entre des mouvements homosexuels et des mouvements féministes antidifférentialistes, des mouvements de célibataires et des mouvements homosexuels qui ne sont pas dans une attitude de cristallisation du genre. Sinon on risque de naturaliser encore une fois une catégorie et de croire qu'il y a une expérience homosexuelle et que l'expérience homosexuelle constitue une conscience homosexuelle qui est à la base d'une organisation politique du changement.

Au-delà de l'expérience de l'homophobie, je ne vois pas en quoi les homosexuels ont quelque chose en commun.

III - Échanges avec B. Reber, S. Bateman, P. Molinier, D. Lamoureux, P. Pharo

B. Reber : Il me semble qu'au cœur de votre exposé il y a la question du pluralisme sexuel et celui du caractère insupportable,

pour certains, d'une identité de valeur entre homosexualité et hétérosexualité.

1 - La différence sexuelle biologique, matérielle — pas dans le sens de politique, mais vraiment dans le sens biologique — n'a-t-elle aucune valeur ? Seriez-vous ensuite d'accord pour établir une hiérarchie entre différence sexuelle biologique et différence sexuelle politique ?

2 - Vous cherchez à montrer qu'en chacun de nous sommeillerait un homophobe qui s'ignore. Cette question est intéressante, mais j'ai été surpris que vous vous appuyiez pour montrer cela sur une thèse psychanalytique, alors que vous venez de dénoncer le fait qu'on utilise la psychanalyse en matière de politique et de droit.

3 - Je ferai enfin une petite remarque au sujet de l'histoire du mariage canonique. Vous avez en partie raison de dire que le mariage canonique s'appuie sur la consommation, notamment pour déclarer la nullité de mariage dans certains cas. Ceci étant dit, il y a eu déjà un débat ancien au sein de la théologie chrétienne sur la question de savoir si la consommation ou l'échange de consentements définissent le mariage ; dans le mariage contemporain, il s'agit plutôt d'un échange de consentements. Il serait donc erroné d'opposer un mariage défini par la consommation dans la théologie chrétienne et un mariage républicain qui introduirait le consentement.

D. Borrillo : 1 - Quelle est la valeur de la différence des sexes ? Je ne sais pas. J'ai beaucoup d'amies que j'aime beaucoup ; j'aime beaucoup ma mère. Ça ne va pas plus loin que ça.

3 - C'est pourquoi il y a des mouvements gays qui revendiquent le sacrement du mariage comme offrant une possibilité de spiritualiser la relation de couple gay, considérant que le débat sur le consentement n'est pas seulement un débat laïque, mais aussi un débat canonique.

S. Bateman : Il me semble que si on peut donner une valeur à la différence des sexes, ce serait celle de pouvoir faire des distinctions.

Si on part de différences morphologiques ou biologiques, il est possible (sauf cas limites), et peut-être utile de distinguer les hommes des femmes. Il ne s'agit pas de déterminer leur orientation sexuelle. La différence des sexes est une catégorie : toute la question est de savoir ce qu'on en fait.

Mais, en vous écoutant, on a l'impression qu'on pourrait très bien se passer de cette distinction.

D. Borrillo : Je pense qu'on peut très bien se passer de cette opération du point de vue juridique. Mais je suis en même temps en faveur de la parité pour des raisons morales.

On a fait disparaître en France la base matérielle de la discrimination sexuelle, puisque les hommes et les femmes sont proclamés égaux, ont la possibilité formelle d'avoir accès au scrutin, etc. Mais les effets de cette norme sont faibles dans les instances de représentation.

C'est du même point de vue moral que je suis opposé au PACS : le PACS entérine en effet une inégalité, alors que la parité est une mesure correctrice qui tend à mettre fin à une inégalité de fait.

D. Lamoureux : Le principe de la parité me semble tout à fait justifiable en termes universalistes. Mais telle qu'elle est formulée actuellement en France, la parité entérine la bisexualité de l'humanité, ce qui me semble très problématique ; on a constitutionnalisé le fait qu'il n'y avait que deux sexes.

P. Molinier : Dans cette perspective, la différence des sexes est le fondement de l'ordre symbolique.

D. Borrillo : C'est pourquoi je parle de mesure correctrice, toujours ponctuelle, toujours partielle, toujours limitée dans le temps.

P. Pharo demande s'il y a plus de 2 sexes.

Débat avec Daniel Borrillo

D. Lamoureux : On pourrait parfois le penser.

D. Borrillo : Ou que le sexe n'a aucune pertinence politique.

D. Lamoureux : C'est les deux simultanément.

S. Bateman : Je suis d'accord avec vous sur beaucoup de points, en particulier avec l'idée que nous sommes à un moment de transformation en matière de façon de penser l'organisation des sexes.

Néanmoins, certaines réalités demeurent. Pour le moment, il n'y a pas de transformation physique, même si on peut imaginer cette possibilité pour l'avenir.

Certaines lois ont pour but de protéger des groupes spécifiques (les enfants, les femmes enceintes, etc.). La question est de savoir si ces lois ont un potentiel discriminatoire.

D. Borrillo : M. Iacub pourrait vous répondre mieux que moi, car elle a travaillé sur la question des discriminations fondées sur l'engendrement en tant que nouvelle figure de la discrimination. Pour elle, il n'y a plus dissociation entre procréation et sexualité, mais dissociation entre corps et procréation.

Le lien (qui a des fonctions discriminatoires) entre procréation et sexualité est en passe d'être dépassé, mais il est remplacé par le lien entre corps et procréation. Il faut donc penser, contre les nouvelles féministes, qu'il est nécessaire de se libérer du corps pour procréer. Autrement dit, dans le passé il a fallu dissocier sexualité et procréation, aujourd'hui l'enjeu est de différencier procréation et corps de la femme.

S. Bateman : Mon but était de reprendre la question de B. Reber sur la valeur de la différence des sexes. Encore faut-il savoir ce qu'on met derrière l'expression "différence des sexes".

B. Reber : J'étais beaucoup plus basique, j'ai parlé de la différence sexuelle biologique, parce que souvent dans les laboratoires de sciences dures on prend davantage en compte cette différence-là avant tout autre définition de la différence sexuelle.

S. Bateman : Je l'ai reprise précisément parce que je voulais aborder les différences biologiques. Je voulais faire observer qu'il y a des réalités sur lesquelles il faudra toujours légiférer : par exemple, le problème de l'avortement qui concerne les femmes indépendamment de leur orientation sexuelle, et jamais les hommes.

Les distinctions que l'on fait à ce niveau très élémentaire trouvent leur sens et leur valeur (positive ou négative selon les sociétés) dans une construction politique et culturelle des rapports de sexe et de genre. Par exemple, dans le fait que l'on légifère pour interdire ou pour donner un cadre légal à l'avortement.

D. Borrillo : L'ectogenèse, le fait de pouvoir développer un fœtus en dehors du corps de la femme, est la seule réponse au problème de l'avortement.

S. Bateman : À condition de disposer d'une contraception fiable à 100%.

D. Borrillo : Je voulais répondre à la question sur la pathologisation. J'évoque la pathologisation de l'homophobie en tant que courant américain.

Il est cocasse de constater que de nos jours les grands journaux de psychiatrie et de psychologie parlent d'homophobie, signalent des expériences cliniques de groupes par rapport à l'homophobie. Alors que pendant tant d'années l'homosexualité a été pathologisée, c'est maintenant l'homophobie qui est devenue une maladie, et les mères doivent être attentives au fait que leur enfant emploierait un langage révélateur d'une telle tendance (enculé, pédé), afin de le conduire chez un psychologue.

IV - Échanges avec G. Rabinovitch, D. Lamoureux

G. Rabinovitch : N'ayant pas lu votre ouvrage, je risque d'être partiel.

Je ferai quelques petites remarques en préambule.

1 - L'École de Francfort a dénoncé la personnalité autoritaire, en particulier Adorno, Fromm, etc., mais elle n'a pas pour autant nié qu'il y ait des interdits majeurs pour structurer la culture, au contraire, elle l'a réaffirmé. Il faut donc distinguer critique de la personnalité autoritaire et ultra libertarisme. Il n'y a pas d'ultra libertarisme dans l'École de Francfort.

2 - J'ai appréciée votre remarque sur "l'holocauste gay".

Je pense qu'il y a là un problème lié aux pratiques de l'agonistique politique. Il s'agit de la tendance observée aujourd'hui, chez toutes sortes de minorités actives, de se coller à la mesure de la Shoah pour faire valoir leurs droits et reconnaître la légitimité du « dol » subi.

J'ai donc apprécié vos remarques pertinentes précisant que la répression des homosexuels ne concernait que les populations germaniques ou aryennes ; que les nazis manifestaient de l'indifférence à l'égard des homosexuels des pays alliés ou occupés ; et qu'il ne s'agissait pas d'une politique d'extermination mais d'un internement concentrationnaire en vue de les punir et de les corriger éventuellement, démarche oppressive qui se rapproche de celle des psychiatres avec les électrochocs.

Par ailleurs il convient de rappeler, ce qui est fréquemment escamoté, que dans l'histoire de la constitution du parti nazi, de sa direction, il y eut des homosexuels, au moins jusqu'à la Nuit des longs couteaux.

L'holocauste des gays est d'abord un instrument lexical relevant d'une logique instrumentale victimaire, avant d'être la désignation de faits réels.

3 - Je voudrais faire une petite remarque à D. Lamoureux dont j'ai apprécié l'argumentation.

Dans le judaïsme, la sexualité ne sert pas uniquement à la reproduction. Elle est aussi présentée éthiquement comme un moyen de rapprochement des êtres et de plaisir partagé qui les unit en permanence, ce qui permet de surmonter les difficultés de la vie quotidienne. Le christianisme n'a pas le même rapport au plaisir partagé, me semble-t-il. Il y a dans le judaïsme une dimension du plaisir sexuel constitutive d'une éthique du couple.

4 - Vous avez de façon à mon sens implicitement riche accroché l'homophobie au refus du féminin. Il me semble qu'il faudrait creuser dans cette direction et envisager l'homophobie comme un avatar du refus du féminin. C'est un signe que notre culture n'est pas encore hétérosexuelle, qu'elle ne donne pas toute sa place à ce qui est de l'ordre du féminin. Le féminin, comme psyché n'a pas encore sa pleine reconnaissance et son rayonnement dans la culture, au sens de civilisation. L'homophobie pourrait bien être un cas particulier d'hétérophobie plus prégnante.

L'agonistique militante victimaire aime à rapprocher l'homosexuel du juif comme figure du paria. Il est remarquable d'observer que le discours antisémite classique stigmatise le juif comme féminin. Il y a peut-être là une circulation sous-jacente, un lien invisible.

Pour enfoncer le coin, on observe que dans la culture juive, le peuple juif se désigne comme "la fiancée de Dieu", se mettant ainsi en position féminine par rapport à Dieu, ce qui n'est probablement pas anecdotique d'un point de vue d'anthropologie culturelle.

Pour vous divertir, une petite information au passage : les Maîtres de la Kabbale d'origine espagnole se posaient la question de la place du christianisme dans le dessein de Dieu. La réponse consistait à dire que le peuple des chrétiens était "la maîtresse de Dieu".

Nous demeurons dans une culture de refus du féminin et évidemment de virilisme permanent. Tous les exemples que vous donnez sont des avatars politico-culturels d'un retour massif du virilisme. Le Troisième Reich en est probablement le plus manifeste exemple puisque on y héroïse l'extrême violence et

l'extrême brutalité. Je fais ici une association avec les travaux de l'historien Georges Mosse, que vous n'avez pas mentionné, sur la virilisation, la brutalisation des sociétés occidentales à partir de la Première guerre mondiale.

5 - Vous avez évoqué le politique et le juridique, qu'il faut distinguer. Mais il faut aussi tenir compte du psychique et du culturel.

Je vous ai entendu une seule fois employer le mot culturel, dans une réponse que vous avez faite à B. Reber. La culture, au sens freudien du terme, c'est-à-dire en tant que psyché collective, est absente de votre propos, et je pense qu'elle manque.

La culture, le politique et le psychique constituent une sorte de triangle. Il y a un lien entre chacun. Lorsque vous parlez du refus du féminin, vous vous situez de fait dans cet angle d'approche de la culture et je pense qu'il est dommage que vous ne l'approfondissiez pas.

6 - Vous utilisez des catégories ou des notions de psychiatrie ou de psychanalyse (schizophrène, phobie - dans homophobe -, fantasmes, etc.). Dans le même temps, vous ne cessez de disqualifier le savoir acquis par la clinique psychanalytique ou psychiatrique, ou tout au moins la façon dont elle a essayé d'élaborer la question de l'homosexualité. Pour vous, l'homosexualité n'est pas un accident dans la dynamique de la construction subjective, comme le voit la psychanalyse, mais plutôt d'un destin personnel.

Si vous refusez l'acquis de la clinique, il n'est pas cohérent d'employer un vocabulaire élaboré par elle. Si ses notions vous paraissent pertinentes, vous devriez pouvoir accepter le débat et l'interpellation de la clinique dans ses constats sur la fabrication de la personnalité homosexuelle. Si vous refusez ses constats, vous devriez vous limiter à l'usage des catégories sémantiques appartenant au discours politique ou juridique.

Peut-être peut-on penser les choses en termes politico-juridiques d'une part, en termes anthropologico-culturels et psychanalytiques d'autre part, et éviter de mélanger les registres.

7 - Dans ce que vous appelez l'homophobie, il y a un ressort d'angoisse narcissique.

Par ailleurs, la clinique psychanalytique voit dans l'homosexualité une dimension pathogène du narcissisme, "phénoménale", quoiqu'en opposition "phénoménale". Elles pourraient avoir en commun de se déduire de cette problématique. Une piste de travail serait de rechercher comment ceci s'articule avec ce que le philosophe Christopher Lasch a identifié dans la modernité contemporaine comme « culture du narcissisme ».

D. Borrillo : Je ne crois pas que ce soit dépourvu de conséquences. Quand on l'a fait pour dire que les homosexuels ne peuvent pas jouir de leurs droits, ce n'était pas de façon innocente. Ce n'était pas un jeu intellectuel naïf.

G. Rabinovitch : 8 - Vous avez parlé d'historicisation de la norme. Je pense que c'est pertinent de la présenter ainsi. Mais pourquoi la norme pourrait-elle relever d'une dynamique d'historicisation et ne pourrait pas relever de la construction du sujet ? Pourquoi refuser cette dynamique de la personne ? Pourquoi refuser l'historicité de la construction du sujet individuel ?

D. Borrillo : 1 - Je suis d'accord avec vous sur la question de l'École de Francfort, et sur l'aptitude de la personnalité autoritaire à constituer un modèle cognitif.

2 - Sur la question de l'holocauste gay, vous avez bien compris. Par contre, je ne pense pas qu'on puisse faire un parallèle avec les électrochocs ; ceux-ci étaient utilisés en Grande-Bretagne jusqu'à la fin des années 1960, ils ne menaient pas à la mort.

D. Lamoureux : Il y a vraiment eu un fichier gay, comme il y a eu un fichier juif. Cet étiquetage d'une grande ampleur n'a pas eu les mêmes conséquences. Mais on a repéré les gens.

D. Borrillo : On a renforcé la pénalisation de l'homosexualité en Allemagne en 1936. En 1937, on a commencé à envoyer les homosexuels dans les camps de réhabilitation, et à tuer ceux qu'on n'arrivait pas à récupérer pour la race. Les homosexuels portaient atteinte à la chose la plus précieuse dans le Deuxième Reich, la race. L'homosexualité est un crime de race, donc un crime considéré comme majeur.

G. Rabinovitch : On est ici dans le cadre du fantasme constitutif de l'idéal aryen, de l'idéal du surhomme. On liquide tout ce qui ne lui est pas conforme, tels que juifs, handicapés, grabataires, etc.

D. Borrillo : Il y avait en Allemagne un institut, l'Office central du Reich pour combattre l'homosexualité et l'avortement.

Ce qui me semble choquant, c'est que la base légale de la persécution de l'homosexualité, en Allemagne, soit restée jusqu'en 1969 celle qui avait été mise en place par les nazis, et que depuis 1955, les homosexuels allemands qui se présentaient à la Cour européenne des droits de l'homme se voyaient déboutés de leur requête au nom de cette loi.

Cela montre la difficulté qu'ont eu longtemps les homosexuels pour présenter une revendication quelconque. De plus, les homosexuels qui avaient été persécutés par les nazis et qui demandaient l'asile politique aux États-Unis devaient occulter leur homosexualité, sous peine de ne pas pouvoir pénétrer sur le territoire américain.

Ce qui me semble choquant, c'est de voir que la base du droit pénal demeure la même à l'égard des homosexuels après la guerre, alors que pour les autres minorités, il y a eu non seulement une politique de reconnaissance, mais aussi de réhabilitation et de responsabilisation.

D. Lamoureux : Il en est de même des législations restrictives sur l'avortement, qui s'étaient multipliées dans les années 1930 et 40, et qui n'ont pas été levées avant la fin des années 1960 ou 70.

D. Borrillo (répondant à la question 5 de G. Rabinovitch sur la culture hétérosexuelle) : Il y a là un vrai débat. Je ne pense pas qu'on puisse parler de l'essence de la psyché masculine et féminine.

Tous les travaux du genre essaient de déconstruire l'idée qu'il y aurait une culture hétérosexuelle. De même, il n'y a pas de culture homosexuelle. S'il y a une culture hétérosexuelle, il faut l'interroger, mais je pense que la culture n'a pas d'orientation sexuelle.

V - Échanges avec M. Marzano, D. Lamoureux, B. Reber

M. Marzano : 1 - Le consentement

Je suis d'accord avec B. Reber sur la question du consentement dans le mariage catholique. J'ajouterai que la question du consentement est centrale aujourd'hui dans l'établissement des causes d'annulation.

La différence entre le consentement dans le mariage civil et dans le mariage religieux, c'est que, dans le premier, il suffit de prononcer les mots, "je consens à quelque chose", alors que dans le second, il y a tout une quête pour comprendre la nature du consentement.

Je suis en désaccord avec G. Rabinovitch à propos de l'idée qu'il y aurait peut-être un courant à l'intérieur de la pensée catholique privilégiant la procréation au mépris du plaisir. Ce dernier a toujours été constitutif de la relation dans le couple. D'autre part, si le peuple juif est la "fiancée de Dieu", l'Église est "l'épouse de Dieu".

B. Reber : Je crois qu'il conviendrait pour les deux traditions juives et chrétiennes d'apprécier avec beaucoup de précaution ces deux métaphores. Il faut d'abord éviter dans un dialogue des deux traditions d'établir une hiérarchie entre fiancée et épouse.

Plus sérieusement, l'analogie des rapport entre le peuple juif et Dieu ou entre « Dieu » - à proprement parlé le Christ - et l'Eglise, implique des comportements entre époux qui contractent un mariage. C'est sur ce type d'analogie que se fonde l'indissolubilité du mariage catholique, ce qui ne va pas sans poser des questions, voire à indiquer certaines limites socio-anthropologiques à ces positions.

M. Marzano : 1 - La question du plaisir, et donc de la relation du couple à l'intérieur du mariage, est en tout état de cause quelque chose qui est de plus en plus importante à l'intérieur de la culture catholique.

Lorsqu'on parle de la culture catholique, on ne peut pas se référer uniquement à St Thomas d'Aquin. Le consentement a connu aussi une évolution.

2 - Vous avez dit, au début de votre exposé, que celui qui est qualifié d'inférieur est hors norme. Je pense qu'il se passe le contraire : si quelqu'un est hors norme, alors il est inférieur.

3 - Vous avez dit qu'il y a une différence entre norme juridique d'une part, norme psychanalytique, morale, etc., d'autre part. Cela tient à votre conception de la norme juridique. Je ne suis pas d'accord, car si on pense qu'une norme ne fait rien d'autre que reconnaître la normativité existante dans le monde, je ne suis pas sûre qu'on puisse vraiment trancher et faire une différence entre normes juridiques d'une part, normes morales et normes psychiques de l'autre.

4 - À propos de la loi sur l'adoption monoparentale, vous parlez de la négation du fait qu'à l'origine de la naissance il y a deux parents. Je ne vois pas comment on peut nier qu'il y a des faits

objectifs comme la rencontre nécessaire du sperme et de l'ovule pour donner vie à un enfant.

De même, à propos de la loi sur la contraception, il n'y a pas négation du lien entre sexualité et procréation, mais seulement un *contrôle* de la fécondation.

Ce lien a été cassé par la fécondation artificielle. Mais la négation de la nécessité du lien entre sexualité et procréation n'implique pas la négation du fait que, pour avoir un enfant, on a besoin d'un spermatozoïde et d'un ovule.

D. Borrillo : J'ai dit que la loi *fait comme si* l'enfant était issu d'un seul parent.

M. Marzano : La loi fait comme si, mais cela ne nie pas qu'il y ait à l'origine un homme et une femme.

D. Borrillo : Si la loi faisait comme si les homosexuels avaient un enfant, cela ne nierait pas qu'à l'origine de cet enfant il y a la rencontre d'un ovule et d'un spermatozoïde.

M. Marzano : La loi fait comme si. La loi donne la possibilité à un seul parent d'adopter. Cela n'implique pas la négation qu'un homme et une femme sont à l'origine de l'enfant.

Tout le monde est bien d'accord que cela ne nie en rien ce fait.

D. Borrillo : J'ai voulu indiquer qu'entre l'adoption par un seul parent (loi en vigueur) et l'adoption par des homosexuels (toujours interdite), il n'y a pas de rupture : si l'on peut faire *comme si*, du point de vue de la filiation juridique, un enfant est issu d'un spermatozoïde (ou d'un ovule) seul, cela ne devrait pas poser de problème que, juridiquement parlant, il soit issu de deux hommes ou de deux femmes.

M. Marzano : Mais je ne crois pas qu'on puisse faire *comme si* un enfant était issu d'un homme seul ou d'une femme seule. On donne la possibilité à une seule personne d'adopter un enfant.

D. Borrillo : Juridiquement on fait *comme si*, parce qu'on efface l'origine biologique de l'enfant. L'adoption simple n'efface pas l'origine biologique, mais l'adoption plénière efface toute origine biologique en France. C'est pourquoi tout un courant demande qu'il n'y ait qu'une adoption simple, et donc pas de rupture avec la famille biologique.

Pour le moment, en France, on fait effectivement *comme si* il n'y avait pas d'origine biologique, on efface spermatozoïde, ovule, etc.

M. Marzano : C'est tout à fait problématique.

D. Borrillo : C'est problématique, mais ce n'est pas une spécificité de l'adoption par des homosexuels.

M. Marzano : En effet, mais le fait d'étendre le principe du *comme si* au cas de l'adoption par des homosexuels ne lui donne pas plus de valeur.

D. Borrillo : C'est vrai. Mais il est étonnant qu'en 1966, les débats parlementaires sur l'adoption plénière par un célibataire n'aient pas donné lieu à discussion sur ce point, alors que celle-ci est soulevée à l'occasion de la discussion sur le PACS.

Pensez-vous qu'il faudrait alors remettre en question la loi de 1966 ?

D. Lamoureux : On a une double logique de filiation, une logique biologique et une logique juridique.

D. Borrillo : Je ne pense pas qu'il s'agisse de double logique. Dès lors que la mère biologique peut accoucher sous X, elle peut nier complètement la filiation.

Nous n'avons qu'un seul système, c'est un système de fiction juridique. Le droit ne se fonde en rien sur la biologie pour établir un lien de filiation, sauf lorsqu'il y a une contestation de paternité. Et, en fait, on peut tout à fait se passer du biologique pour construire un lien juridique de filiation.

D. Lamoureux : Il y a bien deux systèmes qui coexistent pour établir la filiation si, à côté de la filiation juridique, on peut faire un test d'ADN pour établir la paternité.

D. Borrillo : À la nuance près qu'il faut faire une demande devant les juges pour pratiquer un test ADN. Et s'il n'y a pas de volonté du géniteur, il n'y a pas de filiation.

VI - Échanges avec P. Pharo, D. Lamoureux

P. Pharo : 1 - J'ai trouvé votre livre très intéressant, convaincant. Il s'agit d'un geste politique destiné à marquer comme problème non pas l'homosexualité, mais l'homophobie. Je pense que c'est un geste politique justifié, qu'il faut faire pour des raisons politiques et pour des raisons morales et, de ce point de vue, le livre est convaincant. Je pense, en particulier, qu'il est convaincant sur le plan de la prise de conscience qui se fait effectivement, comme vous l'avez dit, depuis quelques années.

Ce genre d'intervention permet aussi de développer davantage le sentiment de l'injustice qu'il y a, pour quelqu'un qui a une orientation sexuelle particulière, d'être persécuté ou même simplement opprimé. Et on comprend ce que veut dire la gay-pride ; on comprend qu'il y a le problème de l'expérience du mépris. Vous restez très mesuré d'ailleurs à ce propos, en particulier sur la législation homosexuelle d'après-guerre.

Je voudrais pouvoir m'arrêter là, mais je ne le peux pas pour deux raisons.

D'abord, je crois que les gestes politiques qui arrêtent la discussion sont dangereux, il y a des précédents historiques fâcheux.

Ensuite, parce que l'anthropologie sur laquelle vous vous appuyez pour défendre votre projet politique n'est pas celle à laquelle j'adhère, et ce serait malhonnête de ne pas le dire.

Vous vous appuyez sur Foucault, sur Bourdieu, sur une anthropologie constructionniste appliquée au droit en particulier, dans laquelle finalement tout est construction sociale. Il faut bien voir que si on adhère à ce genre de position, on aura du mal à fonder la justice, et ce sera une affaire de force, car une *doxa* peut en chasser une autre, et une force peut en chasser une autre.

Ce n'est pas l'anthropologie à laquelle j'adhère. Vous dites que la différence des sexes est une construction sociale, mais même s'il y a des constructions sociales de la différence des sexes, je ne crois pas que la différence des sexes soit essentiellement une construction sociale.

Quand vous dites, toujours dans votre geste politique, que l'homosexualité n'a pas à être expliquée, je ne suis pas d'accord. Je pense qu'elle a à être expliquée, comme l'hétérosexualité. Je crois en effet, comme vous le montrez, que l'hétérosexualité a été une norme sociale dont le caractère est contestable, et qu'on a voulu en faire une norme morale, en associant de façon abusive l'homosexualité à des dérives de moralité.

Ceci étant dit, je pense que l'hétérosexualité est une norme biologique. Je crois que le *design* des humains ou ce qu'a fait mère-nature, pour parler comme Dennet, les a fait sexuellement différenciés pour la reproduction, et non pas hermaphrodites. Ce qui présente des avantages supplémentaires, dans la géométrie de l'amour, pour les hétérosexuels.

On peut très bien, dans une situation où le lien d'origine, qui est un lien biologique, entre la sexualité et la reproduction a été coupé, et que la sexualité s'est libérée de la contrainte de la reproduction, découvrir et apprécier, reconnaître et légitimer

toutes les autres pratiques sexuelles qui ne sont pas génitales, mais orales, anales, et qui ont évidemment leur valeur du point de vue de la jouissance qu'on peut en avoir, mais n'oublions pas non plus les jouissances de la génitalité.

D. Borrillo : Ce n'est pas mis en question par les gays et les lesbiennes.

P. Pharo : Je précise que la norme biologique peut être comprise de différentes manières : en termes statistiques, évolutionnistes ou autres, par exemple des normes de goûts.

D. Borrillo : Je ne dis pas qu'il n'y ait pas de différence génitale, mais je me demande où est la pertinence juridique de la norme biologique. Je me réfère toujours à la pertinence juridique de cette différence. En quoi cette différence est-elle politiquement et juridiquement pertinente ?

P. Pharo : On a tiré du biologique des normes juridiques, et vous avez raison de dire que c'est abusif et de proposer de rétablir le droit à l'égalité.

Ceci dit, peut-il y avoir encore une discussion normative sur l'orientation sexuelle, en dehors de la question de l'explication de l'homosexualité et de l'hétérosexualité ? En termes juridiques, vous en avez discuté ; en terme social c'est un fait, mais qui est discutable. En terme moral, je pense effectivement que ça ne se défend pas, c'est lié aux particularités morales essentiellement attachées à telle ou telle orientation sexuelle.

En terme de goût, je crois que la question se pose. Car être homosexuel ou être hétérosexuel, c'est avoir un goût d'une certaine sorte, c'est aimer un certain sexe ; mais, c'est aussi aimer une certaine chose de ce sexe, un certain aspect dans le sexe qu'on aime, car quand on est hétérosexuel, on aime un certain genre de femme (ou d'homme), et quand on est homosexuel, on aime un certain genre de femme (ou d'homme).

Peut-on discuter du goût ?

Je pense qu'il y a une partie du goût dont on ne peut pas discuter. Il y a une partie du goût dont on ne peut pas discuter parce qu'il sont trop liés à notre constitution biologique : on ne reprocherait pas aux crocodiles d'aimer vivre dans les marais, par exemple, ils sont faits comme ça ; ou au dragon de Comodo d'aimer manger les charognes. On ne peut pas le lui reprocher, il est fait comme ça.

À l'inverse, par exemple en ce qui concerne les discussions aristotéliennes sur les aliments secs ou les aliments humides, je pense qu'il faut introduire la possibilité de discuter objectivement des goûts dans toutes sortes de domaines, y compris probablement dans le domaine de l'orientation sexuelle. Il faut le faire prudemment, et il faut le faire en discutant, comme nous le faisons ici, dans un séminaire.

Voilà pour ce qui est de votre geste politique.

D. Borrillo : Pour ce qui est du geste politique, je suis d'accord, c'est un geste politique, et je pense qu'il en est de même de tous les travaux sur les racines de l'antisémitisme ou sur le sexisme. Je vous renvoie aux travaux de Bruno Latour et de Michel Calon qui considèrent qu'il y a une dimension politique des sciences, même des sciences dures qui revendiquent d'être détentrices de la vérité. De ce point de vue, c'est un geste politique.

Je me situe clairement dans la filiation du constructivisme, et je pense donc que la théorie de la symétrie des corps est une construction sociale très récente. Dans *La fabrique des sexes*, Thomas Laqueur montre que la notion de l'existence de deux sexes comme distincts et différents date de la fin du XVIII^e siècle. Il montre comment les planches d'anatomie présentent ensuite ces deux sexes comme autonomes, indépendants, et complémentaires par le coït. Auparavant, il y avait un paradigme du sexe unique ayant des manifestations extérieures ou intérieures.

D. Lamoureux : Il ne dit pas que soudainement deux sexes sont apparus mais qu'on a construit deux corps sur la base de la différence sexuelle autour des organes génitaux

D. Borrillo : Pourtant soudainement deux sexes apparaissent effectivement dans l'imaginaire social.

D. Lamoureux : Laqueur dit que la différence de sexe devient une différenciation sociale majeure, ce qui n'est pas la même chose.

D. Borrillo : Permettez-moi ma lecture de Laqueur. Elle me permet de montrer qu'il y avait un paradigme de sexe unique, avec des manifestations différentes (intérieures et extérieures), l'intériorité et l'extériorité ne parlant pas d'autre chose que d'un sexe unique (« unisexe » dit-il). Que la séparation en des sexes différents a permis de construire tout une théorie du genre. Et Laqueur va au-delà de la théorie classique du genre puisqu'il dit que c'est le genre qui crée le sexe et non l'inverse. C'est ce qui me semble intéressant.

P. Pharo : On n'est pas obligé d'adhérer à ce genre de théorie.

D. Borrillo : Bien entendu, mais on n'est pas non plus obligé d'accepter la théorie de la symétrie aristotélicienne qui me semble mise en question par de nombreux travaux.

P. Pharo : De quelle théorie de la symétrie parlez-vous ?

D. Borrillo : Celle qui voit dans le corps la complétude biologique du sexe féminin et masculin.

P. Pharo : J'ai dit que la différence des sexes est le résultat de l'évolution naturelle. Dans la mesure où la reproduction n'est pas

Débat avec Daniel Borrillo

hermaphrodite, et qu'elle a donc besoin de deux partenaires, qu'elle a besoin de la différenciation sexuelle, le *design* s'est fait ainsi.

D. Borrillo : Absolument.

P. Pharo : C'est un fait, et cela remonte très loin ; c'est une décision initiale de l'évolution.

D. Borrillo : Mais en quoi cette norme biologique détermine-t-elle la norme sociale et la norme juridique ?

P. Pharo : Je dis seulement que c'est un fait.

D. Borrillo : C'est un fait, mais ce fait a aujourd'hui des conséquences juridiques importantes et des conséquences politiques majeures, car en disant cela on peut justifier l'exclusion des uns ou des autres.

Mon "Que sais-je?" ouvre donc effectivement un débat politique, mais il n'y a pas une vérité scientifique qui serait opposée à ma construction idéologique, il y a seulement deux débats politiques parallèles.

P. Pharo : Le fait biologique est un fait qui a des incidences sur la vie juridique, sociale, parce que les faits biologiques ont des conséquences qu'on peut observer ; mais je suis bien d'accord qu'on peut les contester du point de vue de leur légitimité. C'est un fait dont on peut tirer des interprétations morales abusives, je suis aussi de cet avis. En revanche, c'est un fait qui peut aussi avoir des conséquences sur le plan du goût, parce que notre goût n'est pas indépendant de notre *design* biologique. Et on peut dire cela à propos de beaucoup d'autres aspects de notre comportement.

Débat avec Daniel Borrillo

S. Bateman : Je ferai observer à quel point le débat sur l'orientation sexuelle se dissocie difficilement de la question de ce qu'on peut désigner comme la différence des sexes. Il y a un débat sur le sexué et sur le sexuel, on les sépare difficilement.

(Textes issus de l'enregistrement des débats du 11 mai 2001)